



# Rapport Annuel

## Éliminons les barrières et établissons des ponts

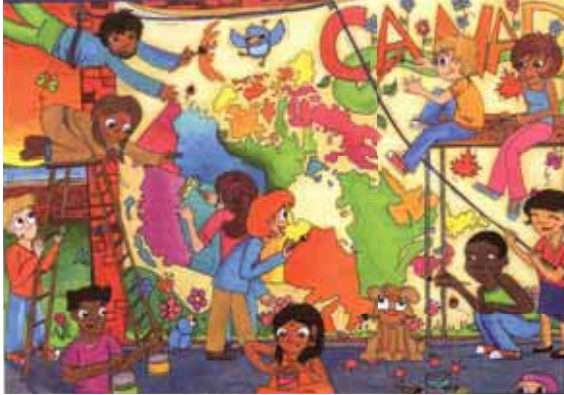
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009



2008-09



## RAPPORT ANNUEL 2008-09



Dessin Gagnant du Défi Mathieu Da Costa 2007-2008

Citoyenneté et Immigration Canada

Catégorie d'âge : 13-15 ans

Titre : Un Canada de couleurs, c'est bien plus beau!

Nom : Isabelle Langlois

Ville et province : Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec)

# Canada

**Fondation canadienne des relations raciales**

4576, rue Yonge, bureau 701

Toronto (ON) M2N 6N4

tél: 416-952-3500 / 1 888-240-4936

télec. 416-952-3326 / 1 888-399-0333

e. [info@crrf-fcrr.ca](mailto:info@crrf-fcrr.ca)

[www.crrf-fcrr.ca](http://www.crrf-fcrr.ca)

CANADIAN RACE RELATIONS FOUNDATION  
**CRRF**  **FCRR**  
FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES



## Table des matières

La Fondation canadienne des relations raciales (CRRF)	1
Énoncés de principe	2
Message du président	5
Message du directeur général	6
Conseil d'administration	7
Un aperçu de la situation des relations raciales	10
Objectifs stratégiques	12
Communications	13
Éducation et formation	17
Soutien communautaire et diffusion des ressources	21
Partenariats et collaborations	27
Objectifs d'habilitation	29
Commentaires et analyse de l'administration financière pour 2008-2009	31
Responsabilité de la direction en matière d'états financiers	35
<b>Rapport du Vérificateur</b>	36
États financiers	37
Notes concernant les états financiers	42

# 1988 Reconnaissance - Redressement



## Reconnaissance

En tant que nation, les Canadiens se sont engagés à édifier une société qui respecte les principes d'égalité et de justice pour tous ses membres sans égard à leurs origines culturelles ou raciales.

Pendant et après la Deuxième Guerre mondiale, des Canadiens d'origine japonaise, citoyens de notre pays pour la plupart, ont eu à souffrir de mesures sans précédent prises par le gouvernement du Canada et dirigées contre leur communauté.

En dépit des besoins militaires perçus à l'époque, le déplacement forcé et l'internement de Canadiens japonais au cours de la Deuxième Guerre mondiale, ainsi que leur déportation et leur expulsion au lendemain de celle-ci, étaient injustifiables. On se rend compte aujourd'hui que les mesures gouvernementales de privation des droits civiques, de détention, de confiscation et de vente des biens personnels et communautaires, ainsi que d'expulsion, de déportation et de restriction des déplacements, qui ont été maintenues après la guerre, découlaient d'attitudes discriminatoires. Les Canadiens japonais internés ont vu leurs biens liquidés, le produit de la vente de ceux-ci servant à payer leur propre internement.

En reconnaissant ces injustices, nous voulons signifier à tous les Canadiens que nous condamnons les abus commis dans le passé et que nous reconfirmons pour le Canada les principes de justice et d'égalité.

En conséquence, le gouvernement du Canada, au nom de tous les Canadiens:

- 1) reconnaît que les mesures prises à l'encontre des Canadiens japonais pendant et après la Deuxième Guerre mondiale étaient injustes et constituaient une violation des principes des droits de la personne, tels qu'ils sont compris aujourd'hui;
- 2) s'engage à faire tout en son pouvoir pour que de tels agissements ne se reproduisent plus jamais;
- 3) salue, avec grand respect, la force d'âme et la détermination des Canadiens japonais qui, en dépit d'épreuves et de souffrances considérables, ont conservé envers le Canada leur dévouement et leur loyauté, contribuant grandement à l'épanouissement de la nation canadienne.

## Acknowledgment

As a people, Canadians commit themselves to the creation of a society that ensures equality and justice for all, regardless of race or ethnic origin.

During and after World War II, Canadians of Japanese ancestry, the majority of whom were citizens, suffered unprecedented actions taken by the Government of Canada against their community.

Despite perceived military necessities at the time, the forced removal and internment of Japanese Canadians during World War II and their deportation and expulsion following the war, was unjust. In retrospect, government policies of disenfranchisement, detention, confiscation and sale of private and community property, expulsion, deportation and restriction of movement, which continued after the war, were influenced by discriminatory attitudes. Japanese Canadians who were interned had their property liquidated and the proceeds of sale were used to pay for their own internment.

The acknowledgement of these injustices serves notice to all Canadians that the excesses of the past are condemned and that the principles of justice and equality in Canada are reaffirmed.

Therefore, the Government of Canada, on behalf of all Canadians, does hereby:

- 1) acknowledge that the treatment of Japanese Canadians during and after World War II was unjust and violated principles of human rights as they are understood today;
- 2) pledge to ensure, to the full extent that its powers allow, that such events will not happen again; and
- 3) recognize, with great respect, the fortitude and determination of Japanese Canadians who, despite great stress and hardship, retain their commitment and loyalty to Canada and contribute so richly to the development of the Canadian nation.



## Fondation canadienne des relations raciales (FCRR)

### Historique

De 1942 à 1949, quelque 23 000 Canadiens d'origine japonaise, déclarés « sujets d'un pays ennemi » ont été forcés de quitter leur résidence, dépossédés de leurs biens, puis envoyés dans des camps d'internement situés dans différentes régions du Canada où ils ont été détenus.

En septembre 1988, après de longues négociations entreprises par l'Association canadienne des Canadiens japonais (NAJC), le gouvernement du Canada a présenté des excuses au nom de tous les Canadiens aux familles victimes de cette grave injustice. L'Entente de redressement à l'égard des Canadiens d'origine japonaise qui a été négociée comprenait le versement d'indemnités aux victimes de la politique raciste de l'époque.

La NAJC a aussi négocié la création d'un fonds de dotation unique de 24 millions de dollars, dont la moitié devait être versée par le gouvernement fédéral au nom de la collectivité canadienne japonaise, pour mettre sur pied la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR).



De gauche à droite : Le très honorable Brian Mulroney, Premier Ministre du Canada (1984-1993) et Art Miki au nom de la NAJC

### Loi

La *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* a été adoptée en 1990 par la Chambre des Communes et est entrée en vigueur en 1996 afin de « ... faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada... ». La Fondation a débuté ses activités en novembre 1997. Société d'État sous les auspices du ministère de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, elle fonctionne de façon indépendante du gouvernement fédéral. Organisme de bienfaisance enregistré, la Fondation exerce ses activités principalement à l'aide des revenus provenant du Fonds de dotation.



## Énoncés de principe

### Vision

La Fondation canadienne des relations raciales s'est fixé comme objectif d'agir à titre d'agent de changement et de chef de file s'exprimant ouvertement à l'égard de la lutte visant à éliminer le racisme sous toutes ses formes et à contribuer à l'essor d'une société canadienne plus harmonieuse.

### Mission

La Fondation s'est engagée à instaurer un réseau national consacré à la lutte contre toute forme de racisme dans la société canadienne et à contribuer à renforcer l'identité canadienne en ce qui a trait notamment aux principes d'égalité des chances, d'équité, de justice et de dignité humaine. La Fondation s'est engagée à mieux faire comprendre les causes et manifestations passées et actuelles du racisme, et à contribuer à son élimination par une promotion de relations raciales et ethniques véritables et harmonieuses, par une responsabilisation civique, par des activités de recherche, et par le soutien et la promotion du développement de politiques nationales et la constitution de banques de données. La Fondation s'est engagée à être un porte-parole national et un agent de changement dans son travail avec tous les secteurs de la société canadienne.

### Valeurs

Le travail de la Fondation a pour prémisses le désir de créer et de faire s'épanouir une société tolérante, fondée sur le respect mutuel et la dignité humaine. Pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, la Fondation s'appuie sur les principes fondamentaux des droits de la personne, d'harmonie, d'égalité, de justice sociale et d'identité canadienne. Elle en fait la promotion par

- un leadership national de type proactif et consultatif qui offre un cadre intellectuel national aux initiatives axées sur l'élimination du racisme sous toutes ses formes, renforce la responsabilité civique et l'identité canadienne, et favorise une plus grande harmonie au sein de la société;
- une coopération et une coordination de tous les secteurs de la société canadienne pour parvenir à des valeurs communes et atteindre les objectifs de la Fondation;
- une application constante à déployer son rôle d'agent national de changement en vue de favoriser un changement systémique positif pour éliminer le racisme.

### But

Le mandat de la FCRR tel que défini par la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*, consiste à faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada. Elle parvient à s'en acquitter

- en effectuant des recherches, en recueillant des données et en établissant une base d'information nationale permettant de mieux comprendre la nature du racisme et de la discrimination raciale, et ce, pour aider les entreprises, les organisations syndicales et patronales, les organismes bénévoles, communautaires et autres organismes ainsi que les institutions publiques, les gouvernements, les chercheurs et le grand public à éliminer l'un comme l'autre;



- en servant de centre d'information sur les ressources existant dans le domaine des relations raciales et en établissant des liens avec des institutions publiques, privées ou à caractère éducatif, notamment les bibliothèques;
- en facilitant la consultation et l'échange d'information concernant la politique, les programmes et la recherche en matière de relations raciales;
- par la promotion d'une formation efficace dans le domaine et par l'aide à l'élaboration de normes professionnelles;
- en sensibilisant davantage le public quant à l'importance de l'élimination du racisme et de la discrimination raciale;
- en collaborant avec les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les organismes bénévoles, communautaires et autres organismes ainsi que les institutions publiques, et les niveaux du gouvernement pour la mise sur pied et le soutien de divers programmes et activités;
- par l'encouragement et la promotion de l'élaboration d'une politique et de programmes efficaces pour l'élimination du racisme et de la discrimination raciale.\*

## Gouvernance

La Fondation canadienne des relations raciales est dirigée par un Conseil d'administration composé d'un président et d'au plus dix-neuf administrateurs; des efforts sont faits pour avoir un représentant de chaque province et territoire.

Son fonctionnement quotidien est assuré par un directeur général qui est également membre d'office du conseil.

Le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, nomme les administrateurs et le directeur général.

En vertu de la loi le régissant, le Conseil d'administration doit se réunir au moins deux fois par année. Dans la pratique, les membres du conseil d'administration tentent de se rencontrer trois fois par année en choisissant pour chaque rencontre une ville située dans une province ou un territoire différent.

---

\*Extraits de la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*



## Nos activités

Pour réaliser son mandat en matière d'éducation du public, la Fondation canadienne des relations raciales, notamment

- subventionne et publie des travaux de recherche portant sur les enjeux actuels du racisme au Canada par le biais de son **Programme de recherche sous contrats**. Dans le cadre d'un appel d'offres lancé tous les deux ans, ce programme tend à susciter le plus d'études possible sur le racisme systémique au Canada. Le rôle de la Fondation consiste à faire valoir les conclusions et recommandations recevables, et de promouvoir leurs résultats à grande échelle;
- accorde des bourses d'une valeur pouvant aller de 500 \$ à 7 500 \$ à plus de 20 initiatives communautaires canadiennes par l'entremise de son **Programme d'activités contre le racisme** visant à sensibiliser le public à ce fléau. Deux appels d'offres sont lancés chaque année;
- souligne les initiatives et contributions exceptionnelles à la lutte contre le racisme en accordant tous les deux ans le **Prix d'excellence**, s'inscrivant dans le Programme de reconnaissance de l'excellence qui compte six catégories. La remise des prix est suivie d'un colloque qui favorise le partage de pratiques exemplaires;
- rend hommage aux individus se démarquant en matière de relations raciales par la remise de la distinction «**Œuvre de toute une vie**», reconnaissance présentée tous les deux ans;
- publie, entre autres, des **Fiches de renseignements**, des bibliographies annotées dans le cadre de la série **Lectures essentielles** et la revue *DIRECTIONS*;
- dirige, parraine ou fait la promotion de forums, ateliers et colloques, participe à des **débats d'experts**, offre des activités de **formation** et de **sensibilisation** du public en matière de lutte contre le racisme et organise des séances **consultation** à l'échelle nationale;
- développe, de façon autonome ou en collaboration, des outils permettant de lutter efficacement contre le racisme par le biais des médias de masse et de communiqués d'intérêt public. **Unis contre le racisme** est un exemple de campagne multimédia contre le racisme lancée par la Fondation et qui se poursuit actuellement.





## Message du président



L'année qui vient de s'écouler a été, sans aucun doute, l'une des plus difficiles que les Canadiens aient connues. La crise financière mondiale a été ressentie à l'échelle du pays, touchant non seulement les entreprises et le secteur de l'emploi, mais aussi nos infrastructures sociales. Comme c'est souvent le cas sous l'effet de lourdes contraintes, des entorses aux droits de la personne et des actes discriminatoires ont tendance à se manifester de façon choquante.

Conscient des défis posés par les changements survenus à l'échelle nationale et internationale, le Conseil d'administration de la Fondation a réagi en établissant un plan stratégique pour la période 2008-2010 qui situe la FCRR comme porte-parole national, agent de changement dans la lutte constante contre le racisme et la discrimination, et catalyseur de progrès conformément à sa vision et à son mandat législatif. Une des principales orientations du plan est d'aider à renforcer l'identité canadienne, identité qui reconnaît le caractère multiculturel du Canada, symbolise le respect mutuel et la dignité humaine, et reflète les principes d'égalité, de justice sociale et de responsabilité civique.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez un sommaire des activités et des initiatives de la Fondation, qui s'alignent sur son plan stratégique. Nous avons ciblé davantage notre attention sur l'élimination des barrières et à l'établissement de ponts en développant des alliances stratégiques avec des partenaires du secteur public et du secteur privé. Nous nous sommes également penchés de façon plus soutenue sur l'éducation, la formation, la recherche et la collaboration avec d'autres entités et individus aux niveaux national, régional et communautaire, afin de promouvoir des relations raciales harmonieuses et l'inclusion.

Pour agir de façon responsable et voir à ce que la Fondation demeure efficace et soit en mesure de remplir le mandat qui lui a été assigné, il est impératif de disposer d'un système de gouvernance solide, à commencer par le Conseil d'administration qui en assume le rôle moteur. S'il est vrai que le Conseil a pour responsabilité d'établir l'orientation stratégique de la Fondation et par là-même, les politiques et procédures qui en

résultent, c'est le travail approfondi de ses divers comités qui donne du poids aux décisions qu'il prend. C'est ce qui a amené à procéder cette année à une évaluation des divers comités et à affiner les politiques et les programmes du Conseil d'administration.

Au cours des derniers mois de l'exercice, le Canada a connu un bouleversement des marchés sans précédent qui continue de se faire sentir. Les répercussions de cette crise mondiale sur les ressources de la Fondation, combinées à sa structure toute particulière, n'ont fait qu'accroître les défis auxquels notre organisation est aux prises. Comme toujours, les membres du Conseil d'administration et du personnel de la FCRR restent entièrement dévoués à leur tâche. Devant un antisémitisme croissant, ainsi que d'autres formes de luttes et conflits raciaux, leur résolution et leur détermination à trouver des solutions créatives pour résoudre les questions sociétales en jeu demeurent entières.

Durant l'exercice 2008-2009, Lillian Nakamura Maguire du Yukon et Ashraf Ghanem du Nouveau-Brunswick ont été renommés au Conseil d'administration, respectivement pour un an et quatre ans. Nous avons le plaisir d'accueillir Peter Campbell, de l'Ontario, nouvellement désigné au Comité des finances et de la vérification. Par ailleurs, quatre administrateurs ont vu leur mandat prendre fin cette année. Il s'agit de David Divine de la Nouvelle-Écosse, Palinder Kamra de Terre-Neuve et Labrador, Sharad Chandra du Manitoba, et Desmond Doran de l'Ontario. Au nom du Conseil, je leur exprime ma profonde gratitude pour leurs précieux services et leur contribution au travail de la Fondation.

Les réalisations de la FCRR sont un hommage au dévouement de ses administrateurs, de son personnel et de ses bénévoles, ainsi qu'à la participation de tous les intéressés et de nos partenaires. Nous comptons sur votre appui continu afin de poursuivre notre travail préconisant les valeurs que nous partageons et la mission qui nous est confiée d'aider à faire du Canada un meilleur endroit où vivre et un exemple éblouissant qui fasse l'envie du monde entier.

Le président,

Albert Lo



## Message du directeur général



La FCRR s'est appliquée cette année à éliminer des barrières et à établir des ponts. Avec un modeste budget de fonctionnement, un Conseil d'administration et un personnel très dévoués, elle a su produire un excellent travail, continuant d'offrir ses programmes et relever les nombreux défis inhérents à la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le but de rendre la société canadienne plus harmonieuse.

Le succès de la Fondation à éduquer et à informer les Canadiens sur les sujets du racisme et de la discrimination raciale est manifeste dans ses nombreuses initiatives, notamment ses programmes d'éducation et de formation, son programme de reconnaissance de l'excellence et son colloque, un soutien communautaire et une diffusion des ressources accrues, ses recherches et publications, et ses activités de sensibilisation du public.

Par ses programmes d'éducation et de formation, et en partenariat avec la firme Anima Leadership, la FCRR a centré ses efforts sur l'élimination de barrières et l'établissement de ponts en offrant des cours intégrant la lutte contre le racisme à l'intelligence affective et à la résolution de conflits. Ces cours étaient destinés aux éducateurs, aux fonctionnaires des paliers provincial et fédéral, aux administrateurs d'établissement scolaires et aux organismes à but non lucratif. La Fondation a également livré des cours portant sur le fondement à l'équité et à la lutte contre le racisme en milieu scolaire auprès de futurs enseignants et membres de conseils scolaires.

Dans le cadre de son programme de soutien communautaire et de diffusion des ressources, la FCRR a lancé, en partenariat avec le Toronto Catholic District School Board, le Peel District School Board et la Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, le guide pédagogique accompagnant la campagne « Unis contre le racisme : On ne voit bien qu'avec le cœur », destiné aux élèves du secondaire de l'Ontario. La proposition faite à OMNI TV, en partenariat avec la firme Stephen Thomas Ltd., pour la réalisation du documentaire « Opinions des réalisateurs » et la refonte des messages d'intérêt public originaux a été approuvée.

D'autres actions ont été menées dans ce même but d'éliminer des barrières et d'établir des ponts en collaboration avec Mme Inez Elliston, ancienne administratrice de la Fondation, qui a élaboré un guide

pratique de compétences pour la gestion de la diversité - une ressource destinée aux éducateurs et aux chefs communautaires. Cette initiative singulière a bénéficié du financement du Council of Ontario Directors of Education (CODE).

La FCRR s'est attaquée aux barrières et à la discrimination systémique affrontant les collectivités autochtones au Canada, notamment par la publication d'un numéro spécial de *Directions* (Vol. 5, N°1). Ce numéro compte 16 articles rédigés par des spécialistes des questions autochtones, inuits et métis de par le Canada.

En partenariat avec l'Association d'études canadiennes, la Fondation a publié, à l'occasion de la conférence de Québec « Quelle histoire pour quel avenir ? », les résultats d'une étude qu'elle a coparrainée sur les multiples obstacles à l'établissement des immigrants asiatiques et à leur intégration. La FCRR a aussi organisé quatre ateliers traitant du racisme et de la discrimination raciale, lors de cette importante conférence nationale.

Enfin, la Fondation a investi bon nombre de ressources en vue du remplacement prochain des principes comptables généralement reconnus (PCGR) par les Normes internationales d'information financière (IFRS). En coopération avec la firme Grant Thornton LLP, et le Comité des finances et de la vérification du Conseil d'administration, nous avons entamé avec succès le processus et sommes prêts pour la mise en oeuvre du nouveau système.

Ce ne sont là que quelques exemples du travail de la Fondation. Son mandat est énorme, mais ses ressources sont limitées. Notre succès se forge à partir des personnes affiliées à notre organisation, que ce soient les administrateurs du Conseil, les membres du personnel et les partenaires. Les programmes et les projets que nous menons visent à éliminer les barrières que constituent le racisme et la discrimination raciale, et à renforcer l'identité canadienne et un sens d'appartenance.

Le directeur général,

Ayman Al-Yassini



## Le Conseil d'administration



**Albert C. Lo**  
Président  
Colombie-Britannique



**Lyn Q. Chow**  
Alberta



**Roman Melnyk**  
Ontario



**Veronica Dewar\*\* & \***  
Nunavut



**Nazanin Afshin-Jam\*\***  
Colombie-Britannique



**David Divine\***  
Nouvelle-Écosse



**Toni Silberman**  
Ontario



**Lillian Nakamura  
Maguire\*\*&\***  
Yukon



**Claudia Patricia  
Càceres Càceres\*\***  
Québec



**Desmond Doran\***  
Ontario



**Marge Nainaar\*\***  
Saskatchewan



**Art Miki**  
(membre d'office)  
NAJC



**Sharad Chandra\***  
Manitoba



**Ashraf Ghanem \*&\*\***  
Nouveau-Brunswick



**Palinder Kamra\***  
Terre-Neuve & Labrador



**Ayman Al-Yassini**  
(membre d'office)  
Directeur général

\* ont démissionné ou ont terminé leur mandat au cours de l'exercice.

\*\* sont devenus membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice.



## Les comités

**Le Comité directeur** peut, entre les réunions du conseil, exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

**Membres :** Albert Lo (président)<sup>1</sup>, Lillian Nakamur Maguire (vice - présidente)\*\*&\*, Palinder Kamra (ancienne vice-présidente), Roman Melnyk, Ashraf Ghanem\*\*, Toni Silberman, Sharad Chandra\*.

**Le Comité des finances et de la vérification** assume la responsabilité fiscale de la Fondation, supervise ses activités financières, examine les rapports de placement qui lui sont soumis, et conseille les administrateurs de la Fondation en matière de politique financière; il examine les budgets, les modifie et en recommande l'approbation.

**Membres :** Ashraf Ghanem (président)\*\* , Palinder Kamra\*, Lyn Chow, Roman Melnyk et David Divine\*.

**Le Comité de gouvernance** est chargé, entre autres choses, d'assurer une bonne gestion de l'organisme et de délimiter adéquatement les rôles, responsabilités, tâches et fonctions des membres de la direction, du Conseil d'administration et de ses comités.

**Membres :** Roman Melnyk (président), Lillian Nakamura Maguire (ancienne présidente)\*\* , Ashraf Ghanem\*\*, Toni Silberman, Claudia Patricia Càceres Càceres\*\* , Sharad Chandra\*.

**Le Comité des nominations** aide le Conseil d'administration à sélectionner les candidats possibles aux postes de directeur général, président du Conseil d'administration, administrateurs, et membres des divers comités permanents et des comités consultatifs, conformément aux compétences requises pour chaque poste et aux critères de sélection établis.

**Membres :** Toni Silberman (présidente), Lillian Nakamur Maguire\*\*, Nazanin Afshin-Jam\*, Art Miki (NAJC), et Palinder Kamra\*.

**Le Comité des ressources humaines** est chargé de la mise en application de politiques et de procédures de la plus haute qualité en matière de ressources humaines. Il s'occupe également de revoir tout problème exceptionnel lié au personnel.

**Membres :** Toni Silberman (présidente), Sharad Chandra (ancien président)\*, Ashraf Ghanem\*\*, Claudia Patricia Càceres Càceres\*\*, Palinder Kamra\*, David Divine\*.

**Le Comité consultatif sur les questions autochtones**, dont certains membres ne siègent pas au Conseil, fait des recommandations sur les principales questions et préoccupations auxquelles sont confrontés les autochtones, les membres des Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada, et supervise l'orientation des programmes et initiatives de la Fondation.

**Membres :** Lillian Nakamura Maguire (présidente), Nahanni Fontaine (membre de l'extérieur), James [Sakej] Youngblood Henderson (membre de l'extérieur), Lorna Williams (membre de l'extérieur), Veronica N. Dewar\*\*&\*, Édith Cloutier (membre de l'extérieur)\*.

**Le Comité consultatif sur le racisme dirigé contre les Noirs** compte parmi ses membres des personnes ne siégeant pas au Conseil d'administration. Il conseille la Fondation sur des problèmes clés de relations raciales concernant des personnes d'origine africaine qui résident au Canada.

**Membres :** Des Doran (président)\*, Marge Nainaar\*\*, David Divine\*, Carl Nicholson (membre de l'extérieur), l'hon. Alvin Curling (membre de l'extérieur), Sénateur Donald Oliver (membre de l'extérieur), Yvonne Brown (membre de l'extérieur).

**Le Comité des placements** est mandaté par la Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales. Il est composé du président du Conseil d'administration, d'un administrateur et de trois membres nommés par le gouverneur en conseil. Il formule des recommandations et assiste le Conseil en ce qui concerne les placements du capital du fonds de dotation.

**Membres :** Peter Campbell (président), Ralph Weekes (ancien président)\*, Ashraf Ghanem\*\*, Craig M. Holden\*.

<sup>1</sup> M. Albert Lo, en sa qualité de président du Conseil d'administration, est membre de tous les comités et M. Ayman Al-Yassini, directeur général, en est membre d'office.

\* Membre ayant démissionné ou dont le mandat se termine au cours de l'exercice.

\*\* Nouveau membre ou membre dont le mandat a été renouvelé au cours de l'exercice.



**Le Comité consultatif en matière de recherche** fait des recommandations sur des projets de recherche dans le domaine de la lutte contre le racisme. Ses principales fonctions consistent à examiner les projets soumis en réponse aux appels d'offres, à faire des recommandations pour le financement des projets, et à évaluer les travaux une fois terminés.

**Le Comité de sélection du Prix d'excellence** est formé tous les deux ans pour choisir les récipiendaires du Prix d'excellence pour les meilleures pratiques exercées dans le domaine de la lutte contre le racisme.

**Le sous-ministre** du Patrimoine canadien et des Langues officielles (à présent ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme), ou une personne désignée par le sous-ministre, selon la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*, est avisé des réunions du Conseil d'administration de la Fondation ou de ses comités, et peut participer à ces réunions, mais sans y voter. Le délégué du sous-ministre était M. Andrew Griffith, en tant que directeur général, Citoyenneté et Multiculturalisme, du ministère de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme.

Le conseil d'administration bénéficie également d'une association établie et productive avec l'Association nationale des Canadiens japonais (NAJC). M. Art Miki, qui en est le représentant, peut assister aux réunions du conseil d'administration, mais n'a pas le droit de vote.

À fin de l'exercice, la Fondation possédait un effectif en personnel réduit du fait de la mise à pied temporaire de trois membres du personnel, nécessitée par la conjoncture économique et la baisse des revenus. La Fondation a continué, en dépit de ces circonstances malencontreuses, à assumer son mandat, comme l'atteste le rapport annuel.

Tout au long de l'année, le personnel de la Fondation a été assisté dans son travail par des bénévoles, notamment des étudiants de la Faculté d'éducation de l'Université York, d'autres de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (IEPO/UT) et, sous les auspices du YMCA du Grand Toronto, de jeunes stagiaires du programme public fédéral PJS (Psj.gc.ca).



## Aperçu de la situation des relations raciales selon la FCRR

La Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) suit de près tout événement ou développement pouvant avoir des répercussions sur les relations raciales au Canada. Voici quelques-uns des événements qui ont eu une incidence sur les relations raciales dans notre pays au cours de l'année 2008-2009 :

- Le cinquième Prix d'excellence couronnant le meilleur programme de lutte contre le racisme a été remis au cours du colloque du Prix d'excellence de la Fondation canadienne des relations raciales, qui s'est déroulé du 30 avril au 2 mai 2008 autour du thème « Qu'est-ce que le racisme canadien ? ». L'organisme lauréat du Prix d'excellence a été sélectionné parmi les sept finalistes retenus : Le Carrefour BLE (Québec); le Centre de recherche-action sur les relations raciales (Québec); le Conseil national des Canadiens chinois (Ontario); le Great White North Project – Exploring Whiteness, Privilege, Racism and Identity in Canada, l'Université de Calgary (Alberta); SaskTel (Saskatchewan); l'Université du Québec à Montréal pour sa production de « La leçon de discrimination »; et le Réseau d'action jeunesse (Ontario). La remise du Prix d'excellence et le colloque ont bénéficié d'une grande couverture médiatique à l'échelle du pays.
- À la fin mai 2008, la FCRR a été déçue des conclusions du rapport de la Commission Bouchard-Taylor intitulé « Fonder l'avenir : le temps de la conciliation ». Le rapport fait référence à une adaptation raciale et religieuse qui, selon la Fondation, suggère que les relations et le système de croyances actuels doivent demeurer intacts, tout en se soumettant à des ajustements mineurs, pour autant que ceux-ci ne remettent pas en question ou ne remplacent pas les normes et les valeurs culturelles existantes.
- Le 11 juin 2008, la Fondation canadienne des relations raciales s'est jointe aux citoyens Canadiens pour féliciter le gouvernement du Canada qui, par la voix du premier ministre Stephen Harper, a offert des sincères regrets au nom de la population canadienne devant le traitement abusif et raciste infligé aux enfants autochtones dans les écoles résidentielles subventionnées par le gouvernement fédéral. Pour la Fondation, cette reconnaissance des torts causés est très importante parce qu'elle modifie de façon positive les règles d'engagement propres à toute discussion et confère au respect un plus grand pied d'égalité.
- Le 11 juin 2008, la FCRR a commenté les dernières statistiques publiées par Statistiques Canada sur les crimes motivés par la haine ou la race et signalés à la police en 2006. Ces chiffres démontrent que les Canadiens d'origine africaine continuent d'être la cible la plus importante des agressions racistes. De fait, les personnes de descendance africaine constituaient le groupe racial le plus ciblé dans toutes les catégories de crimes - crimes de violence, infractions contre les biens et autres - tandis que 60 % de tous les crimes motivés par la haine de la religion ciblaient les personnes de religion juive. Ces chiffres démontrent que l'éducation et les mesures antiracistes doivent tenir compte du vécu des différents groupes racisés. La Fondation a indiqué que, devant ces données, on ne pouvait adopter une approche uniformisée.
- Le 15 juillet 2008, la FCRR a exprimé sa consternation devant les toutes dernières manifestations de racisme et d'intolérance religieuse constatées à Moncton au Nouveau-Brunswick à l'endroit de personnes de confessions musulmane et juive, ainsi qu'à l'égard de Coréens et de Chinois. La Fondation demande à ce que le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les diverses administrations, institutions et organisations publiques et privées disposent de politiques et de programmes de lutte contre le racisme efficaces et qu'ils les mettent en application.
- Le 14 août 2008, la FCRR a appuyé la recommandation de confier l'étude des circonstances entourant la mort par balle du jeune Fredy Villanueva de Montréal Nord à un organisme indépendant. Elle a demandé que le mandat de l'enquête porte notamment sur l'importance jouée par le profilage racial et le racisme dans cette tragédie. La Fondation a insisté sur l'inacceptable conflit d'intérêt que constituait une enquête menée par la police sur une affaire impliquant la police.



- Le 27 août 2008, la FCRR a réprouvé vivement l'agression antisémite dont a été victime une famille juive de la municipalité de Ste-Agathe (Québec). Elle a instamment demandé à tous les ordres des administrations publique et policière de prendre des mesures plus fermes afin de condamner résolument ce genre d'agression. Elle a également fait remarquer que ce n'était pas la première fois que ce type d'incident alarmant se produisait dans la province. Une vague d'incendies criminels avait affecté l'année précédente une municipalité voisine où plusieurs familles juives hassidiques possédaient des chalets.
- Le 10 septembre 2008, la FCRR a accueilli M. Parmjit Dhanda, ministre britannique au ministère des collectivités locales. Le directeur général de la Fondation a présenté la Fondation, ses programmes et ses activités; il a abordé certains des défis que rencontrent aujourd'hui le Canada et les Canadiens en matière de relations raciales. La réunion s'est déroulée en présence de Toni Silberman et de Roman Melnyk, administrateurs de la Fondation, qui ont tous deux répondu à nombre des questions de M. Dhanda.
- Le 18 septembre 2008, la FCRR s'est jointe à l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise (ANCJ) pour célébrer le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'entente par laquelle le Canada a présenté des excuses officielles pour les injustices subies par les Canadiens japonais pendant et après la Deuxième Guerre mondiale. Au cours des célébrations organisées par l'ANCJ, le président de la Fondation a prononcé une allocution dans laquelle il a présenté ses vœux. Il a indiqué que « l'Entente de redressement représentait une étape importante de notre histoire, car le Canada a reconnu qu'une violation des principes des droits de la personne avait été commise et en a assumé la responsabilité ». La Fondation était particulièrement fière de souligner ce 20<sup>e</sup> anniversaire, car sa création relevait directement de la signature de l'Entente.
- Le 7 janvier 2009, la FCRR a déclaré qu'elle était affligée par la diffusion, à une fréquence qui s'avère troublante, de programmes racistes se voulant humoristiques sur le réseau canadien public au Québec. Elle a ajouté qu'il était « vraiment déplorable que certains comédiens choisissent de se servir de stéréotypes raciaux pour faire rire » et a fait observer qu'il « serait peut-être temps que le réseau de télévision songe à passer en revue les scénarios afin d'établir un juste équilibre entre ce qui est divertissant et ce qui est carrément du racisme ».
- Le 21 janvier 2009, la FCRR a reçu une délégation de la National Black Police Association (NBPA) de Grande-Bretagne, composée de son président et de quelques-uns de ses membres. Cette visite de la NBPA au Canada avait pour but d'explorer avec des institutions canadiennes les questions de racisme et de discrimination institutionnels, plus particulièrement au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à l'égard des membres de minorités racisées, et ce, à la lumière de la décision du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) dans l'affaire Tahmourpour (2008). La Fondation a souligné qu'il était « nécessaire d'éliminer toutes formes de racisme et de discrimination raciale de la part de nos institutions publiques ».
- Le 28 janvier 2009, la FCRR a solennisé la Journée internationale de commémoration des victimes de l'Holocauste, instituée pour commémorer les 6 000 000 de Juifs et les innombrables autres innocentes victimes ayant péri dans l'Holocauste, ainsi qu'honorer le courage des survivants et de ceux qui avaient risqué leur propre vie pour protéger les persécutés. La Fondation a fait remarquer qu'« il n'est toutefois pas besoin d'aller loin pour voir que les leçons que nous aurions dû en tirer n'ont pas encore été vraiment intériorisées comme en attestent les actes d'antisémitisme et de discrimination dont nous continuons à être témoins » dans notre pays.



## Objectifs stratégiques

Les objectifs du plan stratégique de la FCRR pour 2008 à 2010 sont les suivants :

1. Jouer un rôle de chef de file, de porte-parole national et d'agent de changement en travaillant avec tous les secteurs de la société canadienne au développement d'un cadre national et de programmes pour lutter contre toute forme de racisme et aider à renforcer l'identité canadienne.
2. Offrir et promouvoir une éducation et une formation efficaces dans tout le pays afin de susciter une valorisation accrue de la responsabilité civique et des relations raciales et ethniques harmonieuses, et renforcer l'harmonie qui existe au Canada.
3. Influer sur les politiques publiques et promouvoir des changements systémiques positifs associés à la lutte contre le racisme par la recherche, la collecte de données et la constitution d'une banque nationale d'information; jouer le rôle de centre d'échanges pour mettre à la disposition du public l'information relative aux ressources en matière de relations raciales; et nouer des liens avec le secteur public, le secteur privé et les établissements d'enseignement.
4. Développer des alliances stratégiques avec des organismes et établissements nationaux et régionaux dans les secteurs public et privé pour renforcer et accroître la capacité de la Fondation à élaborer et offrir des programmes, ainsi qu'agir en tant qu'organe de communication nationale pour disséminer l'information et les ressources liées à la lutte contre le racisme.

### Objectifs d'habilitation

Pour assurer l'efficacité de la Fondation et sa capacité de réaliser ses objectifs de base, le Conseil d'administration a clarifié ses principes directeurs en deux énoncés d'habilitation. Ces deux énoncés, qui relèvent du ressort direct du Conseil, sont les suivants :

1. Faire valoir la saine gouvernance et la structure organisationnelle de la Fondation et les préserver.
2. Assurer la durabilité à long terme des ressources financières de base nécessaires au fonctionnement et aux activités de la FCRR, et augmenter ces ressources grâce aux apports des secteurs public, privé et autres.





## Communications et action directe

Jouer un rôle de chef de file, de porte-parole national et d'agent de changement en travaillant avec tous les secteurs de la société canadienne au développement d'un cadre national et de programmes pour lutter contre toute forme de racisme et aider à renforcer l'identité canadienne.

### Site Web

Parmi les défis à surmonter cette année, la Fondation a dû notamment continuer à diffuser l'information tout en subissant les conséquences financières de la volatilité des marchés sur les revenus de son Fonds de dotation. Des efforts ont par conséquent été réalisés pour maximiser le potentiel de son site Web afin de sensibiliser davantage la population à l'échelle nationale, de promouvoir des activités et d'encourager le public à y participer, d'élaborer des projets et les faire connaître, et de diffuser des rapports, des actualités et des renseignements généraux sur tout ce qui a trait au racisme au Canada.

Le site Web a été remanié avec succès en vue de traiter de gros volumes de circulation et offrir un contenu en divers formats pour le nombre sans cesse croissant d'intéressés. Pour refléter l'intérêt porté à la communauté des intéressés et rester fidèle à la philosophie de la Fondation, nous avons veillé à ce que les outils utilisés pour créer le site soient en approvisionnement libre.

### Exemples d'activités et de résultats obtenus en matière de communication et d'action directe

ACTIVITÉ	RÉSULTAT
Le site Web, source privilégiée d'information sur la FCRR et la lutte contre le racisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durant la seconde phase du remaniement du site Web, nous avons cherché à accroître notre rayonnement et à créer des partenariats avec des organismes qui poursuivent les mêmes objectifs.</li> <li>• La base de données <i>Balayage de l'actualité</i> a été mise à la disposition du public et offre une sélection quotidienne de nouvelles nationales et régionales portant sur le racisme et des sujets connexes, généralement puisées dans les médias grand public canadiens.</li> </ul>
Le calendrier des communiqués	Cet outil est à la disposition des organismes qui souhaitent promouvoir des activités et des événements liés à la lutte contre le racisme.
Le site Web en tant qu'outil pédagogique interactif	Nous avons intégré des jeux-questionnaires et des sondages à notre site Web afin d'offrir une différente perspective éducative, plus interactive et plus conviviale.
Le réseautage communautaire	Afin de toucher un plus grand nombre d'intéressés et de créer des liens avec les réseaux existants, la Fondation augmente sa visibilité en se signalant sur plusieurs sites de réseautage tels que YouTube et Facebook.
Les publications	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux numéros de <i>DIRECTIONS</i> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les diasporas de la société canadienne : Identité, appartenance et citoyenneté</li> <li>- La discrimination systémique contre les Peuples autochtones,</li> </ul> </li> <li>• Le bulletin électronique E-Bulletin-E est maintenant disponible en ligne.</li> </ul>
L'éducation du public	Des messages d'intérêt public, produits pour la première campagne multimédia nationale contre le racisme, <i>Unis contre le racisme</i> , ont été mis à la disposition des médias pour leur diffusion télévisée en Alberta.



L'incidence des efforts de rayonnement de la Fondation peut également être évaluée par l'accroissement du nombre d'abonnés et d'utilisateurs du site Web, le nombre de personnes qui demandent de l'information ou de l'aide par téléphone ou par courriel, ou qui veulent commenter les prises de position de la FCRR ou simplement la féliciter pour son travail et sa diligence.

## Exemples d'activités médiatiques

ACTIVITÉ	RÉSULTAT
Communiqués de presse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 9 avril 2008 : Les sept finalistes du Prix d'excellence de la FCRR</li> <li>• Le 13 avril 2008 : Qu'est-ce que le racisme canadien?</li> <li>• Le 15 avril 2008 : Création d'un partenariat entre la FCRR et Rogers Omni Telev</li> <li>• Le 30 avril 2008 : Remise du Prix d'excellence de la FCRR</li> <li>• Le 30 avril 2008 : Célébration du mois du patrimoine asiatique 2008</li> <li>• Le 31 mai 2008 : Rapport Bouchard-Taylor. « Tolérance » ou « passer sous silence le racisme et la discrimination »?</li> <li>• Le 10 juin 2008 : Excuses faites aux Premières nations, aux Inuits et aux Métis</li> <li>• Le 10 juin 2008 : Excuses aux Premières nations, aux Inuits et aux Métis pour le traitement qu'ils ont subi dans les écoles résidentielles</li> <li>• Le 14 juillet 2008 : La FCRR condamne le récent vandalisme à caractère raciste à Moncton</li> <li>• Le 15 Juillet 2008 : La FCRR commente les dernières statistiques sur les crimes motivés par la haine au Canada</li> <li>• Le 29 juillet 2008 : Célébration et conférence du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Entente de redressement initiée par les Canadiens japonais</li> <li>• Le 20 août 2008 : La FCRR demande une enquête indépendante sur les circonstances de la mort par balle de Fredy Villanueva</li> <li>• Le 27 août 2008 : La FCRR condamne l'agression antisémite rapportée au Québec</li> <li>• Le 18 septembre 2008 : La FCRR célèbre le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Entente avec l'ANCJ</li> <li>• Le 21 octobre 2008 : La FCRR lance une nouvelle étude traitant de l'impact des reportages médiatiques sur diverses communautés à la suite du 11 septembre et du SRAS</li> <li>• Le 12 décembre 2008 : La FCRR exprime ses préoccupations devant les circonstances suspectes entourant la mort de Raymond Silverfox</li> <li>• Le 14 janvier 2009 : Humour?</li> <li>• Le 26 janvier 2009 : Visite de la National Black Police Association (UK) pour étudier les conclusions du TCDP</li> <li>• Le 28 janvier 2009 : Suivi de la conférence de presse de la FCRR du 27 janvier</li> <li>• Le 29 janvier : La journée commémorative des victimes de l'Holocauste</li> <li>• Le 19 mars 2009 : La collecte de données pour contrer le profilage</li> </ul>
Lettre à la rédaction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 9 janvier 2009 : « Racism persists because we don't find it offensive, experiment shows » (<i>The Globe and Mail</i>) – La persistance du racisme viendrait de ce qu'il n'est pas jugé offensant.</li> </ul>
Interviews	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 2 avril 2008 : 570 News – Interview radio Kitchener avec Janelle Enoff, sur le nouveau visage du Canada (en anglais)</li> <li>• Le 2 avril 2008 : <i>The Globe and Mail</i> – Interview avec Carley Weekes sur les données démographiques de la société canadienne (en anglais)</li> <li>• Le 2 avril 2008 : CFRB 1010 – Interview radio avec Laurie Parris sur les données démographiques de la société canadienne (Statistiques Canada)</li> <li>• Le 3 avril 2008 : Detroit Radio Station WDIV – Interview au sujet des minorités visibles au Canada (en anglais)</li> <li>• Le 4 avril 2008 : Windsor Star (Windsor, ON) – Interview avec Monica Wolfson sur les dernières statistiques au sujet des minorités visibles au Canada (en anglais)</li> </ul>



- Le 4 avril 2008 : La Presse canadienne - Interview avec Tobi Cohen sur le nouveau visage du Canada. Cette interview a fait l'objet d'articles dans plus de 10 journaux du pays (article syndiqué de la Presse canadienne)
- Le 16 juillet 2008: The Globe and Mail (Section Affaires) - « Racial bias in leader categories » (au sujet des préjugés raciaux de dirigeants - en anglais)
- Août 2008 : Interview avec Sarah Martin, diplômée du Royaume-Uni, au sujet de la FCRR et de l'Entente de redressement signée avec les Canadiens japonais. (en vue d'un mémoire)
- Le 19 août 2008 : Metro News, Montréal – Interview au sujet des récents troubles dans Montréal Nord. La confrontation entre des jeunes racisés et la police de Montréal s'est soldée par la mort d'un jeune et la destruction de biens publics. (en anglais)
- Le 24 octobre 2008 : La Presse canadienne – Interview avec Thompson Bregman sur la campagne présidentielle américaine et impact de l'élection de M. Obama sur les relations raciales (en anglais)
- Le 25 octobre 2008 : Vancouver Sun – « Beauty and the barbarians» (en anglais)
- Le 27 octobre 2008 : Le Soleil – Les médias et le racisme, encore du travail à faire. Les suites du 11 septembre et de la pandémie du SRAS; analyse de la FCRR.
- Le 27 octobre 2008 : BC Catholic – Miss Monde Canada lutte contre la peine de mort (en anglais)
- Le 29 octobre 2008 : The StarPhoenix (Saskatchewan) – « Impetus for treaty education came from Arnot, OTC »
- Le 31 octobre 2008 : Interview avec Priscilla Boateng, étudiante en journalisme à Ryerson, dans le cadre d'un projet qui traite de l'influence de l'élection de M. Obama sur les relations raciales au Canada. (en anglais)
- Le 11 novembre 2008 : *The McGill Tribune* – « In Remembrance: The Japanese Canadian Internment » - Article au sujet de l'internement des Canadiens d'origine japonaise.
- Le 12 novembre 2008 : Interview avec Katie Gowrie, étudiante en journalisme à Carleton University, au sujet de l'élection de M. Obama et de son impact sur les relations raciales au Canada. (en anglais)
- Le 12 décembre 2008 : CBC North-TV – Interview avec Nadira Begg au sujet de la mort de Raymond Silverfox. (en anglais)
- Le 12 décembre 2008 : Yukon News – Interview avec Tristan Hopper au sujet de la mort de Raymond Silverfox. (en anglais)
- Le 12 décembre 2008: CHON (Whitehorse) – Interview avec Dan Jones au sujet de la mort de Raymond Silverfox. (en anglais)
- Le 9 janvier 2009 : Radio Canada (Ontario) – Interview avec R. Bisonette au sujet des résultats de l'étude menée par des chercheurs de l'Université York, « *Mispredicting Affective and Behavioral Responses to Racism* »
- Le 13 janvier 2009 : Radio Canada International – Interview avec Valery Morand en français et en anglais au sujet des crimes haineux au Canada
- Le 20 janvier 2009 : Cornwall Today Radio – Interview avec John Bolton, animateur, au sujet des relations raciales au Canada, compte tenu de l'investiture de M. Obama. (en anglais)
- Le 21 janvier 2009 : Global Toronto - Interview au sujet des relations raciales au Canada compte tenu de l'investiture de M. Obama. (en anglais)
- Le 16 février 2009 : CHON FM, Northern Native Broadcasting – Interview avec Peter Novac au sujet de la visite de la National Black Police Association du Royaume-Uni afin d'étudier les conclusions du TCDP dans l'affaire de M. Ali Tahmapour, (en anglais)
- Le 19 février 2009 : Radio Canada, émission *Y a pas deux matins pareils* – Interview au sujet du groupe de lutte contre le racisme organisé par des étudiants torontois



INTERVENTIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	
Metropolis Conference, Halifax, Nouvelle-Écosse	Conférencier à la séance plénière (Desservir une population d'origine diverse) et présentation d'une communication à une table ronde traitant de l'emploi du terme « minorités visibles » dans la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i>
La 9 <sup>e</sup> conférence sur la diversité en milieu de travail, Toronto (ON)	A présidé à la séance plénière
Esclavage, colonialisme, racisme, identité et santé mentale (ECRIMH), Toronto (ON)	Conférencier à la conférence organisée par le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) en coopération avec l'hôpital Jean Talon, la Transcultural Clinic de Montréal, l'Association of Black Social Workers à Halifax (NÉ), et le gouvernement de l'Ontario
Rencontre de la Canadian Ethnic Media Association, organisée par OMNI, Toronto (ON)	Conférencier d'honneur
«Quelle histoire pour quel avenir? » – conférence de l'Association d'études canadiennes, Québec (QC)	A présidé au panel de discussion sur les médias et les communautés racisées
Conférence organisée par Seniors Settlement Agency, Toronto (ON)	Conférencier d'honneur
Table ronde/téléconférence nationale organisée par la FCRR et la Commission canadienne des droits de la personne, Toronto (ON)	Animation d'une table ronde nationale bilingue sur le profilage racial et la sécurité nationale
La seconde rencontre pancanadienne de la CMARD, Calgary (AB)	Conférencier et animateur d'un panel de discussion Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CMARD)
La 11 <sup>e</sup> conférence National Metropolis, sur le thème « frontières de la migration canadienne », Calgary (AB)	Présentation d'une communication sur l'identité canadienne et le multiculturalisme



## Éducation et formation

Offrir et promouvoir une éducation et une formation efficaces dans tout le pays afin de susciter une valorisation accrue de la responsabilité civique et des relations raciales et ethniques harmonieuses, et renforcer l'harmonie qui existe au Canada.

Les activités du Centre d'éducation et de formation s'inscrivent dans le cadre du mandat de la FCRR d'offrir une éducation et une formation efficaces en matière de lutte contre le racisme, tel que prescrit par la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*. Afin de mettre à profit le travail déjà accompli et d'étendre la portée de nos activités, le Centre s'efforce d'établir des partenariats stratégiques, d'accroître la capacité des collectivités et d'agir en tant que centre d'échanges des pratiques modèles au Canada.

En 2008-2009, le système d'éducation est resté au cœur de nos efforts de formation. Notre programmation s'est particulièrement distinguée par les deux formations suivantes :

1. L'Institut d'été sur le leadership en matière d'équité et de diversité : Intégrer la lutte contre le racisme à l'intelligence affective et à la résolution de conflits
2. Fondements de l'équité et de la lutte contre le racisme en milieu scolaire : bâtir une école équitable et inclusive

Initialement conçu en 2004 en tant que partenariat avec le Toronto District School Board (TDSB), le programme « Fondements de l'équité et de la lutte contre le racisme » est une formation en six parties à l'intention des enseignants, des administrateurs et des représentants des conseils scolaires qui souhaitent avoir une meilleure compréhension de la diversité et des questions liées à la race et au racisme au sein du système éducatif, et être en mesure de réagir face à ces questions.

En 2008, la FCRR a continué sa collaboration avec le TDSB en travaillant avec trois formateurs pour offrir le cours. À la fin de l'année, le service d'équité du TDSB a inscrit ce cours à sa formation interne des enseignants pour les éducateurs du conseil scolaire, et a développé la seconde partie du cours. La FCRR continue d'y apporter sa contribution.

Le cours « Fondements de l'équité et de la lutte contre le racisme » sert de modèle à d'autres formations en matière d'équité et de lutte contre le racisme. Divers éléments ont été utilisés en cours d'année pour d'autres programmes de formation interne et d'ateliers. La FCRR a offert ce cours à des élèves en première et dernière année de formation à la faculté d'éducation de l'Université York. Le cours s'est avéré pertinent autant pour les nouveaux enseignants que pour les chevronnés.

Le cours, qui s'inscrit dans une pédagogie axée sur la formation des adultes, combine le dialogue et l'apprentissage expérientiel à la théorie et à la pratique. La formation intègre autant que possible des interventions de conférenciers communautaires afin que les participants puissent saisir, de la bouche de personnes concernées, ce que signifie être marginalisé et en quoi le rôle des éducateurs est important pour créer une ambiance de classe et des cours inclusifs et équitables.

### Stratégie d'équité et d'éducation inclusive de l'Ontario

En 2009, la province de l'Ontario a lancé sa Stratégie d'équité et d'éducation inclusive. La FCRR a pu participer à l'élaboration de celle-ci en tant que membre actif du Réseau pour l'éducation antiraciste et multiculturelle de l'Ontario. Elle a continué à mener des discussions sur le développement professionnel dans le domaine de l'éducation avec les 20 représentants en équité des divers districts scolaires de la région. La création d'une Direction de l'éducation inclusive au sein du ministère de l'Éducation offrira des occasions de travailler en collaboration avec les conseils scolaires et le ministère.

Enfin, la FCRR a continué de travailler en partenariat avec la firme Anima Leadership à la prestation d'une formation intensive axée sur l'intelligence affective. Combinant la recherche actuelle dans le domaine des préjugés implicites, de la neuroscience et de la psychosociologie, l'Institut sur le leadership en matière d'équité et de diversité permet aux participants de mieux comprendre l'aspect affectif de la diversité et de la différence. Ce programme, destiné aux professionnels qui travaillent dans le domaine des droits de la personne et de la lutte contre le racisme, offre une formation dont ils ont grand besoin.



## Développement de ressources pédagogiques et partenariats stratégiques

Au cours de l'exercice, la FCRR a continué à développer de nouvelles ressources pédagogiques et des partenariats. Grâce au soutien d'OMNI television, le guide pédagogique Unis contre le racisme et les messages d'intérêt public en langues multiples seront prochainement diffusés. La Fondation a aussi poursuivi son travail sur les « Compétences pour la gestion de la diversité : ressource pour les praticiens », sous la direction de Mme Inez N. Elliston, et avec le soutien du CODE. *Couleur Cœur*, cd-rom et guide pédagogique produits par Télévision Franco-Ontarienne (TFO), continue d'être utilisé dans la formation des enseignants à l'Université du Québec à Montréal.

La FCRR a rencontré M. Richard Bourhis, directeur général du Centre d'Études Ethniques des Universités Montréalaises. (CEETUM), pour étudier les possibilités d'un partenariat pour le Colloque 2010 de la Fondation sur les pratiques d'apprentissage modèles. Au nom de l'Université du Québec à Montréal, M. Bourhis a reçu un prix de distinction de la FCRR dans le cadre du programme d'excellence 2007 pour *La Leçon de discrimination*, outil pédagogique actuellement utilisé par la FCRR durant les séances de formation d'éducateurs.



Sandy Yep (centre), Directeur de la formation et de l'éducation du public à la FCRR, co-facilitant une session sur la diversité à Vancouver.



LISTE DES PROGRAMMES DE FORMATION LIVRÉS PAR LA FCRR DURANT L'ANNÉE	
<b>Collaboration de la FCRR et de la firme Anima Equity à l'Institut sur le leadership en matière d'équité et de diversité – Intégrer la lutte contre le racisme à l'intelligence affective et à la résolution de conflits</b>	<p>En coopération avec la firme Anima Leadership, la Fondation a donné une formation de deux jours à :</p> <p><b>12 éducateurs et représentants du gouvernement, d'écoles et d'organismes à but non lucratif</b> – les 6 et 7 novembre 2008. Cette formation était offerte par le biais du Hollyhock Leadership Institute à Vancouver (CB).</p> <p><b>18 éducateurs et représentants du Toronto District School Board</b> – Les 8 et 9 janvier 2009 au Fran Endicott Education Centre. Cette formation était destinée au perfectionnement d'une équipe du conseil scolaire dont le mandat est d'intégrer les questions d'équité et de droits de la personne dans le système éducatif.</p>
<b>Cours en six volets de la Fondation intitulé : Fondements de l'équité et de la lutte contre le racisme : pratiques d'inclusion en milieu scolaire</b>	<p>La FCRR a collaboré avec la faculté d'éducation de l'Université York pour offrir le cours complet ou certaines composantes du cours en six volets à :</p> <p><b>32 élèves en première année de formation à la faculté d'éducation de l'Université York</b> - Les ateliers organisés par la FCRR comprenaient des activités théoriques et pratiques de type expérientiel permettant aux étudiants d'avoir une meilleure compréhension des préjugés implicites et de la formation d'une identité collective. Ils visaient à ce que les participants prennent conscience des attitudes et comportements qu'ils adoptent inconsciemment dans leur travail d'enseignant ou autre dans les écoles et la collectivité.</p> <p><b>47 élèves enseignants en dernière année de formation de la faculté d'éducation de York (12 du campus de Keele et 35 du campus de Barrie)</b> – Ces deux groupes ont reçu une formation complète dans les locaux de la Fondation en janvier 2009.</p>
<b>Ateliers pédagogiques de la FCRR</b>	<p><b>Service Canada for Youth, région de York</b> Atelier de 3 heures donné à 18 jeunes conseillers de Service Canada for Youth. Cet atelier se composait d'activités théoriques et pratiques de type expérientiel permettant aux étudiants d'avoir une meilleure compréhension des préjugés et des attitudes et comportements discriminatoires, et visait à amorcer le dialogue entre les divers membres de l'équipe et améliorer l'ambiance au travail.</p> <p><b>Élèves enseignants de l'est de l'Illinois en cours à l'Université York</b> Deux ateliers de 1,5 heures chacun donnés à 25 élèves enseignants de l'est de l'Illinois en cours à l'Université York. Ateliers comprenant des exercices sur le sens des marqueurs d'identité sociale (comportement de groupe, comportement individuel) dans les questions d'inclusion et d'exclusion. Projection suivie d'un débat du documentaire « La Leçon de Discrimination » primé au Prix d'excellence.</p> <p><b>Formation en cours d'emploi pour enseignant, Toronto District School Board</b> Demi-journée de formation en cours d'emploi donnée à 5 enseignants du Pearson Collegiate Institute. Cette formation intitulée « Affiner son analyse de l'équité et de la lutte contre le racisme pour établir un programme d'études et un milieu inclusifs » visait à faire comprendre aux participants les bases d'une éducation équitable et inclusive pour les aider à se fixer un but et des objectifs communs pour leur plan d'amélioration scolaire.</p> <p><b>Réseau d'action jeunesse : Ruckus!</b> Atelier de 3 heures sur l'équité en éducation, donné à 20 éducateurs participant à la conférence de jeunes, Ruckus!, organisée par le réseau d'action jeunesse. L'atelier a permis à la FCRR de nouer des liens avec des éducateurs et des administrateurs qui travaillent actuellement à l'équité dans la région du grand Toronto. Il lui a également offert l'occasion d'établir des liens avec des conseils scolaires intéressés aux programmes de formation de la FCRR.</p>



## Commentaires d'étudiants sur leur stage à la FCRR

« L'expérience que j'ai eue à la FCRR a été enrichissante et éducative, et m'a permis de mettre en pratique mes connaissances théoriques. Ce stage m'a permis de développer des compétences pour avoir une salle de classe plus équitable et inclusive. Cette expérience m'a aussi appris à me remettre en question et à prendre conscience de mes façons de voir et de mes préjugés. »

Élève enseignant, en première année à la faculté d'éducation de l'Université York

## Au sujet de la formation : Fondements de l'équité et de la lutte contre le racisme pratiques d'inclusion en milieu scolaire

### L'élément le plus utile du cours :

« Ce qui m'a paru le plus utile, c'est le fait d'avoir pu créer des solutions à des problèmes liés aux questions raciales et de diversité ».

« J'ai découvert que j'avais besoin d'être davantage consciente de la façon dont je réagis vis-à-vis certaines questions d'équité et de justice sociale; ce qu'il faut surtout, c'est ne pas s'empresse de juger ou d'assumer. »

### Autres commentaires :

« Ce cours devrait être obligatoire pour les futurs enseignants ».

« Veiller à ce que les conseils scolaires, les écoles et les facultés pédagogiques sachent la valeur de cet atelier ».

Élève enseignant, faculté d'éducation, Université York

## Au sujet de la formation conjointe FCRR/Anima : Institut sur le leadership en matière d'équité et de diversité : Intégrer la lutte contre le racisme à l'intelligence affective et à la résolution de conflits

« Activités excellentes et très utiles... Vraiment utiles. Incroyable. Je ne saurais faire suffisamment l'éloge de ces deux journées de formation sensationnelles! »

Membre de l'Organisation des services aux immigrants d'Ottawa-Carleton

« Je sais que ce que j'ai appris – pour ce qui est d'être présente, de communiquer, de créer d'emblée des groupes inclusifs (à titre de « prévention ») – est quelque chose qui va me rester et qui va m'aider dans ma façon d'enseigner et d'étudier, et il en sera de même de ce que j'ai appris de l'intelligence affective et de la façon dont elle est liée au travail sur l'équité. »

Une professeure de la Mount Saint Vincent University





## Soutien communautaire et diffusion des ressources

Influer sur les politiques publiques et promouvoir des changements systémiques positifs associés à la lutte contre le racisme par la recherche, la collecte de données et la constitution d'une banque nationale d'information; jouer le rôle de centre d'échanges pour mettre à la disposition du public l'information relative aux ressources en matière de relations raciales; et nouer des liens avec le secteur public, le secteur privé et les établissements d'enseignement.

### **DIRECTIONS – Recherche et politiques sur l'élimination du racisme**

Périodique vedette de la Fondation, la revue *DIRECTIONS* assure la publication d'études, de commentaires et de points de vue sur la diversité et la lutte contre le racisme. De nature novatrice, elle sert à la diffusion de travaux de recherche subventionnés par la Fondation dans le cadre de son programme de recherche, et d'autres ouvrages portant sur la lutte contre le racisme au Canada. Les articles traitent de sujets opportuns et d'actualité. Grâce aux numéros thématiques spéciaux, les travaux de recherche pragmatique et ceux concernant les collectivités ont la possibilité de voir le jour. Cette publication favorise de plus le dialogue sur les enjeux associés à la race, aux droits de la personne et l'élaboration de politiques relatives à la diversité. Chaque numéro traite du problème du racisme au Canada et offre des stratégies visant à l'éliminer.

### **VOLUME 4, N<sup>o</sup> 2 : Les diasporas de la société canadienne : identité, appartenance et citoyenneté**

Ce numéro traite des relations entre le Canada et certaines diasporas de la société canadienne. De poignants articles, historiques et réfléchis, favorisent le débat sur l'interaction entre membres de différentes diasporas racisées et la société canadienne en général. Chaque article incite à la discussion et fait l'analyse de l'apport des diasporas à la société canadienne en mettant en relief les notions de citoyenneté, d'identité et d'appartenance. La Fondation Walter et Duncan Gordon a contribué financièrement, par un don de 5 000 \$, à la publication de ce numéro. Le directeur général de la Fondation, M. Ayman Al-Yassini, agissait à titre d'éditorialiste invité.



Les questions soulevées et les articles traitent, entre autres, de :

- L'interaction entre le sexisme, la religion, les politiques nationales et les répercussions des lois sur la sécurité nationale.
- La nature des liens entre le multiculturalisme, la diversité et le pluralisme identitaire.
- La diaspora de l'Inde et la citoyenneté canadienne; poignant article sur l'affranchissement des membres de cette diaspora.
- Débats sur le multiculturalisme et la cohésion sociale, soulignant que de nombreux Canadiens continuent d'entretenir des liens avec leur pays d'origine au lieu de ressentir un profond sentiment d'appartenance au Canada.



## VOLUME 5, N<sup>o</sup> 1 : Les peuples autochtones et la discrimination systémique\*

Ce numéro porte sur la lutte contre la discrimination systémique dirigée contre les peuples autochtones. La discrimination systémique domine les milieux de la politique et de la formulation des politiques; elle marginalise considérablement les Autochtones, autant collectivement qu'individuellement. Ce type de discrimination combine des sources familières de discrimination individuelle. Elle est entretenue par l'inaction, le silence, le manque d'attention, et l'indifférence aux droits des Autochtones, aux droits de la personne et aux droits issus de traités. Elle réprime les talents et les possibilités des individus autochtones tout en perpétuant la pauvreté et le malaise, et en produisant diverses conséquences nuisibles sur les plans social, culturel, politique, économique, spirituel et physique.



L'État fédéral a généré et façonné ce manque d'attention, cette indifférence, chez les Canadiens. Les Canadiens ne connaissent pas la vérité; ils croient que les conditions de vie tiers-mondistes des peuples autochtones sont le résultat d'une infériorité raciale ou culturelle et que leurs revendications de droits - fondées sur les traités, le statut autochtone ou les droits de la personne — sont le fait d'une minorité irrationnelle ou d'un intérêt particulier qui refuse d'accepter sa condition.

Un sous-thème est également abordé, celui de la réconciliation et des solutions constitutionnelles. Les Autochtones sont confrontés à la discrimination systémique contre leurs droits constitutionnels, droits qu'ils détiennent collectivement en tant que peuple et qui sont dérivés de leur souveraineté antérieure et des traités, différemment des droits individuels des Canadiens.

L'essai de **Patricia Monture** offre une vue d'ensemble des caractéristiques de la discrimination systémique et du préjudice qui en résulte, de la façon dont les tribunaux la comprennent et des critères qu'ils appliquent, ainsi que des limites de ces critères qui ignorent le contexte et les effets réels du racisme sur la santé mentale, émotionnelle, spirituelle et physique des individus et des collectivités. Le Canada n'est pas encore un lieu sûr pour les Autochtones.

Pour comprendre la persistance de la discrimination systémique, nous devons comprendre la manière dont la blancheur est à la fois la pierre angulaire et la complice de la discrimination systémique eurocentrique au Canada. L'essai du théoricien critique non autochtone, **Len M. Findlay**, aidera les Canadiens à comprendre que la racisation des peuples autochtones est amenée par l'absence de perspective critique dans l'assertion de la supériorité eurocentrique qui sous-tend les relations raciales.

\* Extraits de l'éditorial de Marie Battiste « Les peuples autochtones et la discrimination systémique »



**Kiera L. Ladner** examine les apports des peuples autochtones aux méthodes de gouvernance du Canada et reconnaît que ce sont les traités qui ont d'abord rendu ce gouvernement possible. Toutefois, note-t-elle, une fois que les colons se sont établis, leurs intérêts politiques et économiques les ont incités à manquer aux engagements pris dans les traités, à ne pas tenir compte des ordonnances de la Couronne concernant le paiement et la consultation des Premières nations avant l'octroi des terres, et à essayer de détruire les gouvernements des Premières nations par leur législation, en remplaçant « des systèmes politiques autochtones, rassembleurs, consensuels et démocratiques, par des systèmes colonisateurs, moins démocratiques et non représentatifs. »

**Sakej Henderson** soutient que les gouvernements canadiens, tant fédéral que provinciaux et territoriaux, « continuent à empêcher les nations autochtones d'assumer les vastes pouvoirs de gouvernance qui leur permettraient de façonner leurs propres institutions et d'élaborer leurs propres solutions aux problèmes sociaux, économiques et politiques ». La discrimination systémique fondée sur la supériorité raciale et culturelle est la source de ce blocage.

L'éducation est l'un des domaines où les Canadiens croient que les peuples autochtones sont avantagés : une éducation « gratuite ». **Marie Battiste** fait remarquer que l'éducation est un droit conféré aux Premières nations par traité, différent en cela de celui des autres citoyens du Canada.

Les dommages causés par les écoles résidentielles continuent de se transmettre d'une génération à l'autre, parmi les descendants et les parents des victimes. **Jaime Koebel**, un intervenant des services à la jeunesse métisse, cherche à augmenter les possibilités offertes aux jeunes pour se faire entendre alors qu'ils développent leur leadership en commençant par l'intérieur, afin de marquer leur avenir et leur collectivité.

En 1982, l'article 35 de la *Constitution* du Canada a reconnu les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones. Le texte de la loi désigne trois groupes autochtones distincts : les Indiens (Premières nations), les Inuits et les Métis du Canada. Pour les Métis, ces droits sont encore en évolution; toutefois, à la suite de la signature d'un Protocole de la Nation Métis, **Clément Chartier** et la Nation Métis voient poindre une lueur d'espoir pour l'avenir en collaboration avec le Canada.

La sécurité alimentaire est intimement liée à la terre, aux océans et au réchauffement de la planète. Une pétition présentée à la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), concernant les violations commises par les nations qui ne tiennent pas compte de ce fait, est la base de l'essai de **Katherine Minich**. L'auteure suggère le recours au droit international pour faciliter la résolution des problèmes auxquels sont confrontées les collectivités inuites, mais elle offre un processus visant à affirmer l'autodétermination sur la base de leur identité inuite.

**Sharon Venne** affirme que nous habitons toujours dans un Canada colonial, et non un Canada décolonisé ou néocolonial. De par les lois coloniales, le discours justifiant le racisme et la supériorité et les critères juridiques des droits des peuples autochtones aux titres ancestraux, les États continuent de contrôler les peuples autochtones.

Il est reconnu depuis longtemps que la discrimination systémique en matière d'emploi et de prestation de services de santé aux peuples autochtones crée des disparités importantes affectant leur niveau de santé. **Alex Wilson et Janet Sarson** s'interrogent sur les moyens d'y remédier dans un essai s'articulant autour de la question titre suivante : « Les systèmes institutionnels peuvent-ils apprendre à écouter? L'élaboration d'une stratégie efficace pour améliorer la santé des Autochtones ».

Le nombre d'Autochtones itinérants s'accroît dans les villes de toute taille et les réserves. Le **Regroupement des centres d'amitié autochtones** offre le résumé d'un rapport sur la migration des peuples autochtones à la ville : motifs du déplacement, problèmes du logement, pauvreté, ruptures multiples des liens sociaux et culturels. Le groupe offre des options possibles pour remédier au problème de l'itinérance, ainsi que des activités de prévention, mettant à profit sa propre expérience auprès d'Autochtones en milieu urbain.

Le terme « bi-spirituel » permet de récupérer une identité qui a été volée par l'homophobie et le racisme. **Alex Wilson** nous explique les origines du terme, son pouvoir et l'autorité qu'elle confère aux gens bi-spirituels de se représenter et de recentrer ce qui est important pour eux.

**Deborah Lee**, bibliothécaire du « portail en études autochtones », puise dans la collection de Bibliothèque et Archives Canada pour réfuter la thèse de l'infériorité en présentant un récit imagé qui jette un éclairage nouveau sur des formes persistantes de réalisations et d'innovation, de collaboration et d'art collectif, de créativité et de partenariat parmi les Autochtones.



## Exemples d'activités et de résultats obtenus en matière de soutien communautaire

ACTIVITÉ	RÉSULTAT
Comité consultatif sur les questions autochtones	Le comité a servi de guide à la préparation du numéro 1 du volume 5 de <i>DIRECTIONS</i> (Les peuples autochtones et la discrimination systémique). Il s'est réuni pour discuter des questions touchant les collectivités autochtones dans leurs régions respectives. Il a notamment contribué à articuler la position de la FCRR concernant le décès de M. Silverfox.
Opérationnalisation du Comité consultatif sur le racisme dirigé contre les Noirs	Augmentation du nombre des membres. Élaboration d'un plan de travail pour stimuler le travail du comité.
Projet des Entreprises diverses et talentueuses (EDIT)	La FCRR continue de participer activement à ce projet en tant que partenaire principal aux côtés de divers organismes des secteurs publics et privés, qui cherchent à établir des normes mesurant la diversité dans le secteur des affaires au Québec. La FCRR s'est associée à Images Interculturelles et au Conseil des Relations Interculturelles du Québec pour développer l'outil de vérification EDIT destiné à favoriser, stimuler et accroître la croissance de la diversité, et encourager le changement dans le secteur privé au Québec. Par le recours à la participation inclusive et aux indicateurs du système de points des relations humaines, des organismes ont pu disposer des outils voulus pour mesurer leur gestion de la diversité ethnoculturelle et leurs pratiques en matière de capacité d'équité à divers niveaux de leur modèle d'entreprise.
Coalition des municipalités contre le racisme et la discrimination (CMCRD)	La FCRR continue d'être un partenaire national, encourageant les municipalités à adopter, entre autres, des principes reposant sur la lutte contre le racisme. Les municipalités ayant signé la déclaration de la CMCRD dans l'ensemble du Canada sont maintenant plus de trente.

## Recherche sous contrats

Le **Programme de recherche sous contrats** est conçu de telle sorte qu'un appel à contribution soit lancé tous les deux ans. Cette année, la FCRR a lancé le rapport de recherche produit par Jian Guan et Howard X. Lin de Ryerson University à Toronto, et Reza Nakhaie et Branka Malesevic de l'Université de Windsor, intitulé « Les multiples obstacles à l'établissement et à l'intégration des immigrants asiatiques : analyse comparative des événements antérieurs et ultérieurs à la tragédie du 11 septembre et à la pandémie du SRAS ». Professeur Guan en a présenté les conclusions à un panel de discussion sur les médias organisé par la FCRR et qui s'est tenu le 26 octobre 2008 à Québec dans le cadre de la conférence : « Quelle histoire pour quelle avenir? » de l'Association d'études canadiennes.



## Unis contre le racisme (UCR) : On ne voit bien qu'avec le cœur

Il y a dix ans, la Fondation a été à l'origine de la plus importante campagne publicitaire nationale contre le racisme : **Unis contre le racisme : On ne voit bien qu'avec le cœur.**



La campagne, surtout diffusée par la télévision, engageait la participation de nombreux organismes privés, de télédiffuseurs, d'organismes à but non lucratif et des syndicats. Parmi les partenaires, citons la Banque de Montréal, la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants, CFMT, CBC TV, Radio Canada, TVO/tfo, Artistes contre le racisme, l'Assemblée des Premières Nations, le Conseil canadien des femmes musulmanes, le Conseil Canadien des Chrétiens et des Juifs, le Conseil ethnoculturel du Canada, le Conseil sino-canadien et le Mouvement

Harmonie. CFMT (aujourd'hui OMNI) a joué un rôle déterminant dans le succès de la campagne.

Grâce au financement d'OMNI TV de Rogers Media, la FCRR a entamé la troisième phase de la campagne en 2007. Il s'agissait de traduire 7 des 15 annonces d'intérêt public dans les langues additionnelles suivantes, jugées prioritaires : le cantonais, l'italien, le mandarin, le mohawk, le polonais, le portugais, l'espagnol, le tamoul et l'urdu. Cette troisième phase comprend aussi la production d'un documentaire de 48 minutes, intitulé « Opinions des réalisateurs », qui explique ce qui a amené les réalisateurs à créer les cinq vidéoclips originaux.

Par ailleurs, le site Web consacré à la campagne Unis contre le racisme a été actualisé et un guide pédagogique est actuellement à l'essai. Un partenariat a été établi avec le Toronto Catholic District School Board (TCDSB), sous la supervision de Kirk Mark; le Peel District School Board (PDSB), sous la supervision Mary Samuel; et la Fédération des enseignantes et des enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, sous la direction de Angela Bosco. Ce partenariat vise à obtenir l'avis des intéressés au sujet de l'efficacité et de la pertinence du guide pour des élèves du secondaire.

## Compétences pour la gestion de la diversité - Guide pour éducateurs et chefs communautaires

À l'heure où la mondialisation s'intensifie, le Canada joue un rôle de leader mettant de l'avant l'idée que des gens de différente race, confession, culture, opinion politique et expériences de vie peuvent vivre ensemble, tout en poursuivant des objectifs individuels et collectifs. Ce guide est un outil particulièrement utile au renforcement de la gestion de la diversité. La FCRR a obtenu des fonds du CODE pour gérer ce projet. Les recherches et la compilation du guide ont été réalisées sous la direction de Mme Inez Elliston, éducatrice de renom et ancienne administratrice au Conseil de la Fondation. Ce guide et les ressources pédagogiques qui l'accompagnent seront versés dans le centre d'échanges de la Fondation. Ils viendront enrichir le centre d'éducation et de formation de la Fondation et son site Web, et seront diffusés par le biais de ces derniers.

## Couleur cœur

Les ravages du racisme sont incontestables. Des incidents racistes sont rapportés chaque jour dans les écoles et ailleurs. Bien souvent, ils sont considérés comme des incidents isolés, ce qui désavoue leur dangereuse réalité et leur incidence insidieuse sur les comportements qui forment la société. La vidéocassette et le guide *Couleur Cœur* constituent un outil de sensibilisation permettant aux enseignants d'apprendre aux jeunes à reconnaître le racisme et à créer un plan d'action réaliste pour le combattre.



« Idéalement, nous aimerions voir tous nos futurs enseignants utiliser cet outil chaque jour avec les jeunes. »  
Professeur, Université du Québec à Montréal



## Centre d'échanges et diffusion de ressources

### Programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral (YMCA)

Ces quatre dernières années, la FCRR a obtenu l'aide de stagiaires pendant une période pouvant aller de six à neuf mois. Sous la direction d'un mentor, ces stagiaires ont développé certaines compétences utiles et bénéficié du milieu d'apprentissage positif que la Fondation offre aux jeunes. Ils ont aussi contribué à maintenir et enrichir le centre de ressources de la Fondation, favorisant ainsi son rôle de centre d'échanges.

### Programme de stage de formation des élèves enseignants de l'Université York

Ces cinq dernières années, des élèves enseignants de la faculté d'éducation de l'Université York ont fait un stage à la FCRR avec pour objectif d'accroître leurs compétences en sensibilisation du public. Cette année, deux stagiaires se sont joints au programme de soutien communautaire et de diffusion des ressources. Ils ont participé à la mise à jour du contenu du service de recherche bibliographique en ligne, intégrant l'information provenant de nouveaux ouvrages et le rendant accessible en ligne.

### Collectivité virtuelle de la Fondation

Il s'agit d'une initiative en cours de réalisation qui vise à créer une présence virtuelle accessible par Internet pour favoriser la discussion sur le racisme et la discrimination raciale, et sensibiliser le public à leurs répercussions. Cette année, l'agente principale du développement social, responsable de l'expansion d'un réseau antiracisme, a étudié les possibilités de création d'une collectivité virtuelle pour établir un lien entre organismes, universitaires et autres parties intéressées.



## Partenariats et collaborations

Développer des alliances stratégiques avec des organismes et établissements nationaux et régionaux dans les secteurs public et privé pour renforcer et accroître la capacité de la Fondation à élaborer et offrir des programmes, ainsi qu'agir en tant qu'organe de communication nationale pour disséminer l'information et les ressources liées à la lutte contre le racisme.

Durant l'année, la Fondation a initié diverses alliances stratégiques avec les institutions canadiennes suivantes :

- L'Association d'études canadiennes (AEC)
- La Coalition des municipalités contre le racisme et la discrimination
- La Commission canadienne des droits de la personne
- Les réseaux canadiens de recherche en politiques publiques
- Anima Leadership
- Federated Press

La Fondation considère l'Association d'études canadiennes (AEC) comme un important partenaire dans l'organisation de sondages d'envergure nationale sur des questions traitant des droits de la personne et des relations raciales, ainsi que des conférences et rencontres portant sur ce domaine. À titre d'exemple de coopération entre les deux organismes, mentionnons l'invitation que l'AEC a faite à la Fondation d'organiser quatre ateliers dans le cadre de sa conférence « Quelle histoire pour quel avenir? », qui s'est tenue le 26 octobre 2008 à Québec. Ces ateliers ont porté sur les médias et les communautés racisées, l'éducation et la formation, et l'identité canadienne.

### La Coalition des municipalités contre le racisme et la discrimination



La FCRR continue d'être un partenaire national du groupe de travail pancanadien de la Coalition des municipalités contre le racisme et la discrimination (CMCRD). Le rôle principal de ce groupe est d'établir la CMCRD et de développer son infrastructure opérationnelle. Au cours de l'année, le nombre de membres s'est accru, passant à 30 municipalités. Le groupe de travail centre ses efforts sur trois domaines : 1) la création du site Web de la CMCRD qui constitue la plaque tournante des communications entre les membres de la Coalition et le grand public sur les développements et activités de cette dernière ; 2) le développement d'une structure appuyant le travail de la Coalition; 3) la détermination des intervenants aux niveaux municipal, provincial et fédéral qui peuvent jouer un rôle dans l'avancement de sa mission.

En vue de la réalisation de ces objectifs, la FCRR a contribué au développement d'un site Web pour la CMCRD, a participé à la sensibilisation et au recrutement des municipalités, et a présenté des exposés lors de réunions de la CMCRD.



## La Commission canadienne des droits de la personne

Dans le cadre du protocole d'entente pour la coopération entre la FCRR et la Commission canadienne des droits de la personne, les deux organismes ont commandité une étude intitulée *Efficacité du profilage dans le contexte de la sécurité nationale*. Cette étude, menée par des chercheurs de l'Université de Moncton, concluait qu'il n'existe pas suffisamment d'éléments de preuve permettant de justifier la pratique du profilage. Les auteurs recommandent que des collectes de données plus rigoureuses soient faites afin de déterminer s'il y a eu profilage ou non.

*« Comme le tissu social du Canada continue d'évoluer, il faut affirmer l'égalité de tous les membres de la société, quelle que soit leur appartenance sociale. À notre avis, le profilage est incompatible avec les valeurs canadiennes et l'engagement du Canada à l'égard des droits de la personne, de l'ouverture et de la transparence. La collecte de données relatives aux droits de la personne est un premier pas vers un maintien efficace de l'ordre et l'amélioration des services offerts à nos communautés. »*

Ayman Al-Yassini,  
Directeur général  
Fondation canadienne des relations raciales

## Anima Leadership

La Fondation canadienne des relations raciales a poursuivi son partenariat avec la firme Anima Leadership pour offrir des formations intensives dans le domaine de l'intelligence affective. (*Pour en savoir plus, voir la rubrique Éducation et formation.*)

## Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques

La Fondation canadienne des relations raciales et les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP) ont cerné une possibilité de projet commun qui permettrait de produire des solutions opportunes et pertinentes aux problèmes raciaux les plus pressants auxquels notre pays est actuellement aux prises. La FCRR va poursuivre son travail avec le RCRPP pour développer et mettre en œuvre cet important projet.

## La FCRR et la Federated Press

La Fondation canadienne des relations raciales a parrainé la 9<sup>e</sup> conférence sur la diversité en milieu de travail, organisée par la Federated Press en septembre 2008. Le parrainage de la conférence a permis à la FCRR d'atteindre un plus vaste auditoire du secteur privé incluant notamment BMO Groupe financier, Blake, Cassels & Graydon LLP, Deloitte, Global Learning Initiatives, KPMG, L'Oréal Canada. Ce parrainage s'est traduit par l'organisation d'une séance plénière qu'elle a présidée sur le sujet suivant : « Développer et favoriser une culture d'inclusion ».





## Objectifs d'habilitation

Pour soutenir les objectifs stratégiques de la Fondation, un certain nombre de prémisses systémiques devaient être mises en place afin d'atteindre les objectifs souhaités. Le Conseil en a dégagé deux essentielles exigeant une attention particulière:

### 1. Faire valoir la saine gouvernance et la structure organisationnelle de la Fondation et les préserver

#### Le Comité de gouvernance

Le Comité de gouvernance est un comité permanent du Conseil d'administration responsable pour le développement, la surveillance et l'évaluation de l'efficacité du système de gouvernance de la FCRR. Il est aussi responsable du développement et de la mise en œuvre des procédures d'orientation pour les nouveaux administrateurs. Parmi ses réalisations, notons :

- Le programme d'orientation du Conseil d'administration et le guide de référence de la FCRR ont été actualisés. On y trouve des renseignements généraux relatifs la FCRR, des information sur le Comité de gouvernance, des politiques mises à jour, diverses procédures, une description des divers comités et postes, et les activités de la FCRR.
- Lignes directrices sur les conflits d'intérêt, Règlement n° 2, mises à jour et approuvées par le Conseil d'administration.
- Le Conseil a terminé ses évaluations des comités.
- Adoption du Règlement n° 4, portant sur le rôle du représentant de la NAJC au sein du Conseil. Art Miki a été désigné représentant de la NAJC au sein du Conseil.
- La création d'un poste de secrétaire pour le Conseil d'administration et le cadre de référence de ce poste ont été approuvés par le Conseil d'administration. Le poste a été confié à Roman Melnyk.
- Les cadres de référence pour les divers comités du Conseil d'administration et les panels consultatifs externes ont été élaborés et actualisés. Les comités et leurs présidents respectifs ont fait l'objet d'une évaluation et les descriptions de poste des divers membres de l'exécutif ont été finalisées.
- Diverses politiques de fonctionnement ont vu le jour et reçu l'approbation du Conseil d'administration.
- Le Comité des nominations, qui avait temporairement été intégré au Comité de gouvernance, a été rétabli. Ce comité s'occupe d'examiner les candidatures et de recommander au ministère de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme des personnes pouvant siéger au Conseil d'administration.

### 2. Assurer une viabilité soutenue à long terme et augmenter les assises financières provenant des secteurs public, privé et autres pour l'épanouissement des programmes et le fonctionnement de la FCRR

#### Le développement des ressources / collectes de fonds et événements

Lors d'une séance précédente de planification stratégique, le Conseil s'était fixé un objectif de financement de 5 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. En raison d'un certain nombre de revers, y compris les répercussions sur les ressources actuelles de la Fondation de même que la situation économique en général, cet objectif a été remis à l'étude.



En 2007-2008, partiellement afin de tenter d'assurer sa viabilité, la FCRR a entrepris un programme régulier d'action directe auprès de ses constituants dans le but de rétablir des liens avec des anciens partisans qui avaient manifesté leur appui des initiatives et événements organisés par la FCRR.

La FCRR a tenu sa cinquième cérémonie de remise de Prix d'excellence et colloque à Calgary (Alberta) en mai 2008. Elle remercie les généreux commanditaires pour leur contribution :

- Rogers OMNI Television
- Services/Ville de Calgary
- TD Canada Trust
- Services de soutien familial et communautaires
- CAW/TCA Canada
- Power Corporation
- KPMG

La FCRR est très reconnaissante à tous ceux qui ont fait des dons et des contributions appuyant ses programmes et ses services. Merci à Rogers OMNI Television pour son importante contribution à la production de la phase III de la campagne « Unis contre le racisme », qui comprenait la réalisation du documentaire *La parole aux réalisateurs*, la traduction d'annonces d'intérêt public en neuf langues et la création du DVD d'accompagnement au guide pédagogique.

### **Relations avec Patrimoine canadien, Citoyenneté et Immigration Canada et autres sociétés d'État**

En tant que société d'État et tout en maintenant une relation d'indépendance vis-à-vis le gouvernement fédéral, la FCRR continue d'affermir sa coopération avec les agences et ministères gouvernementaux. Au cours de l'exercice, le portefeuille du multiculturalisme au gouvernement fédéral était assumé par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (Citoyenneté, Immigration et Multiculturalisme). Le directeur général de la FCRR a rencontré des représentants du ministère afin de leur présenter le travail de la Fondation et discuter des questions d'intérêt commun. La participation du délégué du sous-ministre aux réunions du Conseil d'administration s'est avérée une occasion précieuse pour échanger des informations au sujet des programmes et activités de la Fondation, et d'explorer les possibilités de coopération.

La FCRR continue d'offrir son expertise à l'Office national du film (ONF) pour réaliser un documentaire sur les relations raciales au Canada. Le directeur général de la Fondation a rencontré le personnel de l'ONF pour discuter de collaborations possibles. La FCRR continue aussi de participer à un certain nombre de réunions et de conférences organisées par le Comité consultatif ethnoculturel du Service correctionnel Canada. Enfin, en coopération avec Anima Leadership, elle a soumis une proposition pour offrir une formation au personnel de Ressources humaines et Développement social Canada au sujet des relations raciales.

### **Conclusion**

L'histoire des droits de la personne et de la lutte contre le racisme au Canada est aigre-douce. Bien que l'on puisse et doive s'enorgueillir des réalisations remarquables atteintes grâce au dévouement de personnes, d'organismes et de gouvernements au cours des années, nous devons malheureusement admettre que le racisme continue d'exister, surtout sous sa forme la plus insidieuse: le racisme systémique et la discrimination.

La Fondation concentrera ses efforts dans les années à venir à sensibiliser les gens à la lutte contre le racisme systémique et se réjouit à la perspective de créer des nouveaux partenariats au sein des secteurs privé et public dans le but d'atteindre nos objectifs communs.



## Commentaires et analyse de la gestion financière 2008-2009

### Discussion de la situation financière

	2008-2009 (Réal \$)	2007-2008 (Réal \$)	Variation(\$)	Variation (%)
<b>Actif</b>				
Encaisse	12 626	234 717	- 222 091	- 95
Placements	21 182 085	26 291 002	- 5 108 917	- 19
Charges payées d'avance et créances diverses	40 512	85 183	- 44 671	- 52
Immobilisations	33 226	35 173	- 1 947	- 6
<b>Total de l'actif</b>	<b>21 268 449</b>	<b>26 646 075</b>	<b>- 5 377 626</b>	<b>- 20</b>
<b>Passif et Capitaux propres</b>				
Fournisseurs et charges à payer	58 140	62 482	- 4 342	- 7
Salaires et avantages sociaux à payer	62 842	37 611	25 231	67
Produits reportés	7 056	49 000	- 41 944	- 86
Capitaux propres	21 140 411	26 496 982	- 5 356 571	- 20
<b>Total passif et Capitaux propres</b>	<b>21 268 449</b>	<b>26 646 075</b>	<b>- 5 377 626</b>	<b>- 20</b>

#### Actif

L'**encaisse** est composée des fonds détenus par les banques et de ceux détenus par les gestionnaires du portefeuille. Ces actifs ont diminué comparativement aux soldes de l'exercice 2007-2008. Les fonds détenus par les banques ont diminué de 160 803 \$ et ceux détenus par les gestionnaires de portefeuille ont diminué de 61 288 \$ (voir la rubrique Placements).

Les **placements** pour 2008-2009 ont diminué de 19 % comparativement à la valeur des placements en 2007-2008. Cela est dû principalement à la baisse de la juste valeur des placements de la Fondation en raison de la chute spectaculaire des marchés boursiers mondiaux.

Les **immobilisations** représentent la valeur comptable nette du mobilier et matériel de bureau, du matériel informatique, des logiciels et des œuvres d'art. Au cours de l'exercice, la Fondation a reçu des dons en nature de cloisons de bureau mobiles et de mobilier de bureau. La diminution des immobilisations en 2008-2009 est due à l'amortissement annuel.

#### Passif

Les **fournisseurs et charges à payer** représentent les montants payables aux fournisseurs, les subventions payables aux bénéficiaires et les régularisations des charges à payer en fin d'exercice.

Les **salaires et avantages sociaux à payer** comprennent les vacances, les salaires et les avantages sociaux à verser aux employés. On a enregistré une augmentation de 25 231 \$ des montants à payer en 2008-2009, liée à l'acquittement des indemnités de cessation d'emploi des trois postes affectés par une mise à pied temporaire.



**Le produit reporté** s'élève à 7 056 \$ pour 2008-2009 et représente l'apport reçu au cours de l'exercice à titre de fonds affectés au projet Compétences pour la gestion de la diversité et aux souscriptions à la revue *DIRECTIONS*, publication périodique de la Fondation. En 2007-2008, 49 000 \$ ont été alloués au projet.

**Capitaux propres.** En 2008-2009, les capitaux propres ont diminués de 20%. La baisse de revenus cumulés est principalement due aux variations de la juste valeur des placements. Le resserrement du crédit à l'échelle mondiale et le ralentissement économique ont entraîné une chute spectaculaire des marchés boursiers mondiaux qui ont à leur tour causé une baisse de la juste valeur des placements de la Fondation.

### Discussion sur l'état des opérations financières

	2008-2009 (Réal \$)	2007-2008 (Réal \$)	Variation(\$)	Variation (%)
<b>Produits</b>				
Parrainage, dons, honoraires et gala de financement	61 760	17 511	44 249	253
Projet – Compétences pour la gestion de la diversité	45 152	-	45 152	-
Publications	12 934	16 156	-3 222	- 20
Ateliers	8 947	11 878	-2 931	- 25
<b>Total des produits</b>	<b>128 793</b>	<b>45 545</b>	<b>83 248</b>	<b>183</b>

	2008-2009 (Réal \$)	2007-2008 (Réal \$)	Variation (\$)	Variation (%)
<b>Perte nette de placement</b>				
Revenus de placement acquis	952 089	533 717	418 372	78
Variations de la juste valeur des placements	- 5 001 612	- 1 474 494	- 3 527 118	- 239
<b>Pertes nettes de placement</b>	<b>- 4 049 523</b>	<b>- 940 777</b>	<b>- 3 108 746</b>	<b>- 330</b>

Les produits de **parrainage, dons, honoraires et gala de financement** se composent de revenus reçus des parties intéressées par nos services, notamment les programmes d'éducation et de formation, les allocutions, les discussions de groupe, l'animation de conférences et le gala. L'augmentation de ces produits en 2008-2009 est due principalement à la tenue du Colloque du Prix d'excellence et gala de financement, et les dons en nature des droits de diffusion d'un message d'intérêt public.

En 2008-2009, la Fondation a reçu 45 152 \$ en aide au financement du projet – **Compétences pour la gestion de la diversité**. Il s'agit d'un financement sous forme de contribution égale aux dépenses encourues au 31 mars 2009 pour ce projet. Au cours du prochain exercice, il y aura d'autres contributions et dépenses associées au projet avant l'achèvement de celui-ci.

Les produits des **publications** sont les produits des ventes des rapports de recherche, des publications diverses et des souscriptions à *DIRECTIONS*. En 2007-2008, ces ventes ont été plus importantes en raison de la publication du numéro spécial de *DIRECTIONS* sur le bicentenaire de l'abolition de l'esclavage.

Les produits des **ateliers** se composent des frais d'inscription reçus par la Fondation lorsqu'elle organise des séances éducatives et séances de formation à la lutte contre le racisme.



La principale source de revenu de la Fondation se compose du revenu du placement de son Fonds de dotation initial de 24 millions de dollars. Les **revenus de placements** comprennent les intérêts, les dividendes, les pertes ou les gains nets sur devises, après déduction des frais de gestion de portefeuille. Le revenu des placements pour l'exercice 2008-2009 s'élève à 952 089 \$, soit une augmentation de 418 372 \$ par rapport à 2007-2008. Cette augmentation est le résultat combiné des gains sur les transactions en monnaie étrangère et des revenus d'intérêts et de dividendes plus élevés.

**La variation de la juste valeur** du portefeuille de placement s'élève à 5 001 612 \$ pour 2008-2009. Elle est composée de la perte réalisée sur la vente de placement d'un montant de 711 357 \$ durant l'exercice et de la moins-value non réalisée de la valeur du portefeuille au 31 mars 2009 d'un montant de 4 290 255 \$. Cette baisse de la juste valeur des placements de la Fondation a été causée par la chute des marchés boursiers mondiaux.

	2008-2009 (Réal \$)	2007-2008 (Réal \$)	Variation (\$)	Variation (%)
<b>Charges</b>				
Salaires et avantages sociaux	692 609	717 782	-25 173	-3
Colloque du Prix d'excellence et gala de financement	165 959	13 536	152 423	1 126
Honoraires et frais de déplacements des administrateurs	95 588	125 258	-29 670	-24
Honoraires professionnels	69 671	5 174	64 497	1 247
Projet – Compétences pour la gestion de la diversité	45 152	-	45 152	-
Location, communications, éducation du public et autres dépenses	372 053	387 368	-15 315	-4
Total des charges	1 441 032	1 249 118	191 914	15

**Les principales variations enregistrées durant l'exercice par rapport à celui de 2007-2008 sont les suivantes:**

**Les salaires et avantages sociaux** ont diminué de 25 173 \$ en raison de la mise à pied temporaire qui a touché trois postes du fait des restrictions financières connues en fin d'année fiscale, contrebalancé en partie par le versement d'indemnités de cessation d'emploi et une augmentation des primes du régime d'avant ages sociaux des employés.

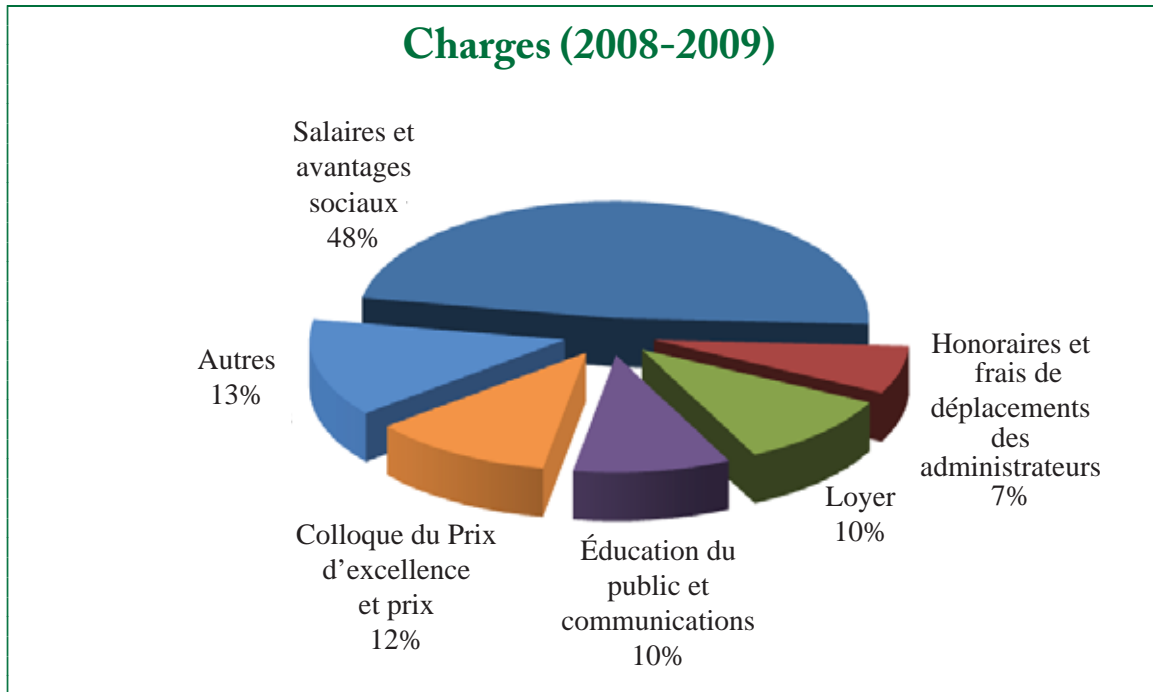
**Le Colloque du Prix d'excellence et gala de financement** s'est tenu en mai 2008. Au nombre des dépenses occasionnées en 2008-2009 à cet effet, mentionnons les prix en espèces pour les lauréats, une aide financière pour les frais de déplacement, de repas et d'hébergement de ces lauréats, des formateurs et des experts, les repas et la location de salle pour le gala et le colloque, les frais d'impression et les dépenses audios et visuelles liées à l'événement. À ces dépenses s'ajoutent celles de 13 536 \$, faites au cours de l'exercice 2007-2008 pour préparer l'événement.

**Les honoraires et frais de déplacement des administrateurs** ont diminué de 29 670 \$ par rapport à 2006-2007. En raison de restrictions budgétaires durant l'exercice 2008-2009, la Fondation a organisé davantage de téléconférences comparativement à l'année précédente pour réaliser des économies sur les frais de déplacement et d'hébergement liés aux réunions des divers comités et du Conseil d'administration.

**Les honoraires professionnels** sont composés de frais associés aux services de consultation comptables et juridiques. L'augmentation de 64 497 \$ de ces dépenses en 2008-2009 est principalement due d'une part, aux frais associés aux services de consultation comptables sollicités en vue de la conformité aux nouvelles normes comptables et pour le travail de vérification interne et d'autre part, aux frais associés aux services juridiques sollicités pour obtenir des conseils au sujet de la reconnaissance des compétences professionnelles et de la convention collective.



Le projet **Compétences pour la gestion de la diversité** avait pour objectif la publication d'un guide et la production d'un dossier de ressources pour les ateliers destinés aux éducateurs et aux leaders communautaires afin de développer la capacité des organismes et des collectivités à accommoder la diversité. Les dépenses encourues en 2008-2009 comprenaient les honoraires de la préparation et la publication du dossier des ressources.



## Perspectives d'avenir

### Année fiscale 2009-2010

En raison de la volatilité du marché, de l'instabilité des revenus de placement et de l'absence de crédits parlementaires, la Fondation poursuivra ses efforts pour garantir le financement de ses opérations. Le budget de l'exercice 2009 – 2010 prévoit des revenus de 777 000 \$, comprenant des revenus de placement de 760 000 \$.

Le budget approuvé est suivi de près par la direction. Les rapports d'écarts sont régulièrement examinés par la direction et le Comité des finances, et les ajustements nécessaires sont effectués.

La Fondation est déterminée à établir des alliances stratégiques avec les organismes à vocation analogue, notamment les sociétés d'État, les institutions et ministères fédéraux et provinciaux, les organisations patronales et syndicales, les groupes communautaires et les organisations de la société civile. Nos prévisions pour l'exercice 2009-2010 reposent sur un climat de collaboration établi avec nos partenaires et les intervenants désireux de nous aider à réaliser notre vision, notre mission et notre mandat. À titre d'exemple, la Fondation a poursuivi au cours de l'exercice 2008-09 sa collaboration avec Anima Leadership, un cabinet de consultants du secteur privé, spécialisé en éducation et formation, pour la conception et la prestation de sessions d'études. La Fondation a collaboré avec la Federal Press à l'organisation de la 9<sup>e</sup> conférence sur la diversité en milieu de travail. Elle a travaillé avec la Commission canadienne des droits de la personne afin d'examiner des propositions en vue d'une étude sur le profilage racial. La Fondation a également collaboré avec l'Association d'études canadiennes à des initiatives d'intérêt commun. Par ailleurs, elle travaille avec l'Office national du film du Canada à la production d'un projet multiplateforme sur les relations raciales.



## Responsabilité de la Direction en matière d'états financiers

La responsabilité de la préparation des états financiers incombe à la direction de la Fondation canadienne des relations raciales. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et ont été approuvés par le Conseil d'administration. Un vérificateur externe procède à leur vérification et en fait rapport annuellement au ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme. Ces états financiers contiennent nécessairement certaines estimations faites selon le meilleur jugement de la direction. L'information financière qui figure ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle des états financiers.

La direction est également responsable du système d'information financière servant à la préparation des états financiers. Pour assumer adéquatement cette responsabilité, la direction a mis en place et maintient des livres de comptabilité, des dossiers, des systèmes de gestion et de contrôle financier et des systèmes d'information. Ces éléments élaborés pour fournir une assurance raisonnable que les ressources de la Fondation sont gérées avec prudence, que ses actifs sont protégés et contrôlés, et que l'information financière est fiable. Ils visent aussi à veiller à ce que les opérations soient faites conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* et aux statuts et règlements de la Fondation.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière, tel que mentionné ci-dessus, responsabilité dont il s'acquitte principalement par l'entremise de son Comité de la vérification et des finances. Les membres de ce comité rencontre la direction et le vérificateur externe afin d'examiner les procédés de contrôle interne et les rapports financiers, et de discuter d'autres questions financières pertinentes. La vérificatrice générale du Canada fait une vérification indépendante, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, et formule une opinion sur les états financiers. Son rapport figure à la page suivante.

Le directeur général,

Ayman Al-Yassini

Le 19 juin 2009

Le directeur, Finances et Administration

Daniel Chong

Le 19 juin 2009



Vérificatrice générale du Canada  
Auditor General of Canada

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme

J'ai vérifié le bilan de la Fondation canadienne des relations raciales au 31 mars 2009 et les états des résultats et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Fondation dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* et aux statuts et règlements administratifs de la Fondation.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Sylvain Ricard, CA  
vérificateur général adjoint  
Ottawa, Canada  
Le 19 juin 2009



**BILAN****31 mars**

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Actif</b>		
À court terme		
Encaisse	12 626 \$	234 717 \$
Placements (Note 3)	919 830	1 366 464
Charges payées d'avance et créances diverses	<u>40 512</u>	<u>85 183</u>
	972 968	1 686 364
Placements (Note 3)	20 262 255	24 924 538
Immobilisations (Note 6)	<u>33 226</u>	<u>35 173</u>
	<u>21 268 449 \$</u>	<u>26 646 075 \$</u>
<b>Passif</b>		
À court terme		
Fournisseurs et charges à payer	58 140 \$	62 482 \$
Salaires et avantages sociaux	62 842	37 611
Produits reportés	<u>7 056</u>	<u>49 000</u>
	<u>128 038</u>	<u>149 093</u>
<b>Capitaux propres (Note 8)</b>		
Bénéfices non répartis (déficit)	(2 895 241)	2,466,521
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 7)	<u>35 652</u>	<u>30 461</u>
	(2 859 589)	2 496 982
Surplus d'apport	<u>24 000 000</u>	<u>24 000 000</u>
	<u>21 140 411</u>	<u>26 496 982</u>
	<u>21 268 449 \$</u>	<u>26 646 075 \$</u>

Engagements (Note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du Conseil d'administration :

Albert Lo  
AdministrateurAshraf Ghanem  
Administrateur



## ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
<b>Bénéfices non répartis</b>		
Solde au début de l'exercice	2 466 521 \$	2 132 135 \$
Modification de convention comptable	<u>-</u>	<u>2 478 736</u>
Bénéfices non répartis redressé au début de l'exercice	2 466 521	4 610 871
Perte d'exploitation nette	<u>(5 361 762)</u>	<u>(2 144 350)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>(2 895 241)</u>	<u>2 466 521</u>
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>		
Solde au début de l'exercice	30 461	30 461
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	<u>5 191</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>35 652</u>	<u>30 461</u>
<b>Bénéfices non répartis et autres éléments du résultat étendu</b>	<u>(2 859 589) \$</u>	<u>2 496 982 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU****Exercice terminé le 31 mars**

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Produits</b>		
Parrainages, dons, honoraires et gala de financement	61 760 \$	17 511 \$
Projet - Compétences pour la gestion de la diversité	45 152	-
Publications	12 934	16 156
Ateliers	8 947	11 878
	<u>128 793</u>	<u>45 545</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et avantages sociaux	692 609	717 782
Colloque du Prix d'excellence et gala de financement	165 959	13 536
Loyer	147 671	147 515
Honoraires et frais de déplacement des administrateurs	95 588	125 258
Honoraires professionnels	69 671	5 174
Éducation du public	67 376	61 210
Communications	65 197	46 225
Projet - Compétences pour la gestion de la diversité	45 152	-
Frais de bureau et généraux	43 239	35 245
Conférences, colloques et consultations	15 705	26 136
Amortissement	11 221	12 586
Bibliothèque et publications	7 380	28 731
Centre d'éducation et de formation	3 803	7 652
Systèmes d'information et développement	3 472	3 478
Recrutement et formation du personnel	2 783	654
Développement des ressources	2 237	789
Recherche	1 969	17 147
	<u>1 441 032</u>	<u>1 249 118</u>
Excédent des charges sur les produits avant la perte nette de placement:	(1 312 239)	(1 203 573)
Perte nette de placement (Note 10)	<u>(4 049 523)</u>	<u>(940 777)</u>
Perte d'exploitation nette	(5 361 762)	(2 144 350)
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	<u>5 191</u>	<u>-</u>
Perte nette d'exploitation et autres éléments du résultat étendu	<u>(5 356 571) \$</u>	<u>(2 144 350) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

### Exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
<b>Activités d'exploitation</b>		
Perte d'exploitation nette	(5 361 762) \$	(2 144 350) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	11 221	12 586
(Gains) perte de change	(16 931)	241 375
Variations de la juste valeur des placements	<u>5 001 612</u>	<u>1 474 494</u>
	(365 860)	(415 895)
Variations des éléments hors trésorerie de l'actif et du passif liés à l'exploitation		
Diminution des produits à recevoir	-	167 259
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance et créances diverses	44 671	(31 689)
Augmentation des fournisseurs et charges à payer, salaires et avantages sociaux à payer (Diminution) augmentation du produit reporté	<u>20 889</u> <u>(41 944)</u>	<u>8 845</u> <u>49 000</u>
Sorties de fonds liées aux activités d'exploitation	<u>(342 244)</u>	<u>(222 480)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Apports reçus	<u>5 191</u>	<u>-</u>
Rentrées de fonds liées aux activités de financement	<u>5 191</u>	<u>-</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Produit de la vente de placements	8 647 896	13 399 174
Acquisition de placements	(8 523 660)	(13 153 217)
Entrées d'immobilisations	<u>(9 274)</u>	<u>(11 064)</u>
Rentrées de fonds liées aux activités d'investissement	<u>114 962</u>	<u>234 893</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse au cours de l'exercice</b>	(222 091)	12 413
Encaisse au début de l'exercice	<u>234 717</u>	<u>222 304</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>12 626</u> \$	<u>234 717</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## Notes Complémentaires

31 mars 2009

### 1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

La Fondation canadienne des relations raciales (la « Fondation ») a été mise sur pied par la législation fédérale (projet de loi C-63 – « *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* », 1991).

Sa mission consiste à faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada.

Le Centre d'éducation et de formation de la Fondation élabore et offre des ateliers d'éducation et de formation en matière de diversité, d'équité et de droits de la personne relevant de la lutte contre le racisme.

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les principales conventions comptables suivies par la Fondation sont les suivantes :

#### a) Principales conventions comptables adoptées durant l'exercice

##### Instruments financiers – Présentation et information à fournir

Le 1<sup>er</sup> avril 2008, la Fondation a adopté le chapitre 3862 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), intitulé Instruments financiers – Information à fournir, et le chapitre 3863, intitulé Instruments financiers – Présentation. Ces deux chapitres ont remplacé le chapitre 3861, intitulé Instruments financiers – Instruments à fournir et présentation.

Le chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, intitulé Instruments financiers – Information à fournir, exige la divulgation d'informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers sur la situation financière de la Fondation et sur son rendement; la nature et la portée des risques auxquels la Fondation est exposée en matière de placements durant l'exercice et à la date du bilan, et comment elle gère ces risques. La Fondation a fourni ces informations dans la Note 4.

Le chapitre 3863 du Manuel de l'ICCA, intitulé Instruments financiers – Présentation, établit les conventions de présentation des instruments financiers et des dérivés non financiers. Il traite du classement des instruments financiers du point de vue de l'émetteur entre les passifs et les actifs, du classement des intérêts dérivés, des dividendes, des gains et des pertes, et des circonstances qui mènent à un déséquilibre des actifs et des passifs. La Fondation a divulgué cette information dans la Note 4.

##### Informations sur le capital

Le 1<sup>er</sup> avril 2008, la Fondation a adopté le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, intitulé Informations à fournir concernant le capital. Ce chapitre établit des exigences de divulgation quantitative plus poussées au sujet du capital et des objectifs, politiques et procédures établis pour la gestion du capital. Se référer à la note 5 pour de plus amples renseignements sur les objectifs, politiques et procédures adoptés par la Fondation pour la gestion permanente du capital.



**b) Comptabilisation des produits**

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont différés et comptabilisés comme autres éléments du résultat étendu. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est transféré dans les produits de l'exercice au cours duquel les produits sont gagnés.

Les apports non affectés sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où ils sont reçus, ou au moment où ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus de placements non affectés sont constatés comme produits de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les revenus de partenariats, d'honoraires, du gala de financement, des publications, des conférences et des projets sont comptabilisés l'année durant laquelle les services ou les événements y afférents sont donnés ou ont lieu. Les fonds reçus pour des services ou des événements à venir sont différés.

**c) Instruments financiers**

La Fondation a adopté le chapitre 3855, intitulé Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation, pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. Du fait de l'adoption de cette nouvelle norme, la Fondation a comptabilisé un crédit de 2 478 736 \$ aux bénéficiaires non répartis pour la modification de la comptabilisation des actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction et évalués à leur juste valeur plutôt qu'à leur coût au 1<sup>er</sup> avril 2007.

Les instruments financiers de la Fondation comprennent l'encaisse, les placements, les créances diverses, les fournisseurs, les charges à payer et les salaires et avantages sociaux à payer. Les placements ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur conformément aux conventions décrites ci-après. Les autres actifs financiers sont classés comme prêts et créances, et les passifs financiers sont classés comme autres passifs financiers. Les instruments financiers autres que les placements sont comptabilisés au coût après amortissement et leur valeur comptable correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme.

**d) Placements**

Les placements sont composés de placements en instruments à taux fixe, d'actions et de fonds en gestion commune. Les placements en instruments à taux fixe qui arrivent à échéance à l'intérieur de douze mois de la fin de l'exercice sont considérés comme des placements à court terme.

Tous les placements ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur puisque la gestion active du portefeuille de placements, incluant la réalisation de bénéfices sur les fluctuations des cours à court terme, fait partie intégrante du financement de la Fondation. Les justes valeurs sont déterminées selon les cours acheteurs publiés sur un marché actif à la fin de l'exercice pour les placements en instruments à taux fixe et pour les actions, et selon la valeur transactionnelle de l'actif net pour les fonds en gestion commune.

La valeur transactionnelle de l'actif net par part d'un fonds en gestion commune est calculée en divisant l'actif net du fonds (d'après les cours de fermeture du marché) par le nombre total de parts en circulation.

**e) Opérations sur placements, produits et coûts de transaction**

Les opérations de placements sont comptabilisées selon la date de transaction. La comptabilité selon la date de transaction constate la réception d'un élément d'actif et la somme à payer comme élément de passif dès la date de la transaction. Elle constate aussi la vente d'un élément d'actif et tout gain ou toute perte sur cession ainsi que la somme à recevoir, dès la date de transaction.



Les revenus de placements comprennent les intérêts sur l'encaisse, les intérêts des placements en instruments à taux fixes, les dividendes, les distributions provenant de fonds en gestion commune ainsi que les variations de la juste valeur des placements désignés comme détenus à des fins de transaction.

Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtages engagées lors de l'achat et la vente de placements, sont passés en charge contre les revenus de placements lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transaction des opérations de placements antérieures au 1<sup>er</sup> avril 2007 ont été capitalisés et inclus dans les coûts de placements achetés ou ont été déduits des revenus à la vente des placements.

Les honoraires des conseillers en placement sont passés en charge contre les revenus de placements dès qu'ils sont engagés.

**f) Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations, selon la méthode linéaire, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Développement de bases de données	3 ans
Oeuvres d'art	non amorties

**g) Paiements liés à la recherche**

Les paiements contractuels liés à la recherche sont constatés à titre de charges de l'exercice au cours duquel ils sont payables selon les modalités des ententes.

**h) Conversion des devises**

Les opérations conclues en monnaie étrangère ont été converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. La juste valeur des placements cotés en monnaie étrangère et les comptes libellés en monnaie étrangère ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change prévalant à la fin de l'exercice. Les gains et pertes de change sont comptabilisés dans les revenus de placements.

**i) Dons en nature**

Les dons reçus sous forme de fournitures et de services sont constatés dans les états financiers lorsque leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, que les fournitures et les services sont utilisés dans le cadre de l'exploitation normale de la Fondation et qu'ils auraient autrement dû être achetés par la Fondation.

**j) Estimations de la direction**

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations, tels que dans le cas de l'amortissement des immobilisations et du calcul des salaires et des avantages sociaux à payer à la clôture de l'exercice.



## k) Changements comptables futurs

Les changements comptables futurs résumés ci-dessous auront une incidence sur les états financiers de la Fondation postérieurement à l'exercice considéré. La Fondation évalue en ce moment l'incidence des nouvelles normes.

### Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables a annoncé que les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes adopteront les normes internationales d'information financières (IFRS) comme principes comptables généralement reconnus au Canada pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Fondation adoptera les IFRS pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2011.

La Fondation a élaboré un plan de conversion pour respecter l'échéancier publié par l'ICCA en ce qui concerne le basculement aux IFRS. Parmi les éléments clés de ce plan, mentionnons l'évaluation des différences entre les méthodes comptables actuelles et celles que la Fondation prévoit appliquer dans le cadre des IFRS, ainsi que l'évaluation des effets de ces modifications sur les informations à fournir dans les états financiers. La Fondation procède actuellement à l'évaluation des effets du basculement aux IFRS.

## 3. PLACEMENTS

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	<b>Juste valeur</b>	<b>Juste valeur</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
À court terme		
Placements en instruments à taux fixe canadiens	919 830	1 366 464
À long terme		
Placements en instruments à taux fixe canadiens	8 945 463	10 002 002
Placements en instruments à taux fixe étrangers	158 881	177 060
Titres de participation canadiens	1 735 570	2 340 297
Titres de participation étrangers	6 356 671	8 692 524
Fonds en gestion commune	3 065 670	3 712 655
	<u>20 262 255</u>	<u>24 924 538</u>
Juste valeur du portefeuille	<u>21 182 085</u>	<u>26 291 002</u>

Les placements en instruments à taux fixe canadiens portent des taux d'intérêt effectifs variant de 0,4 % à 8,3 % (2008 : de 1,6 % à 7,6 %), et des dates d'échéance allant du 29 mai 2009 au 14 décembre 2105 (2008 : du 3 avril 2008 au 14 décembre 2105).

Les placements en instruments à taux fixe étrangers consistent en un placement. Ce placement porte un taux d'intérêt effectif de 6,4 % et sa date d'échéance est le 30 mars 2015. (En 2008, il y avait un placement avec un taux d'intérêt effectif de 4,3 % et une date d'échéance fixée au 30 mars 2015.)

Les placements en instruments à taux fixe canadiens réalisés dans des fonds en gestion commune portent des taux d'intérêt effectifs allant de 0,66 % à 20,01 % (2008: de 3% à 7,75%), avec des dates d'échéance allant du 17 avril 2009 au 3 mars 2039 (2008: du 14 octobre 2008 au 18 juin 2037).





#### 4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation est exposée à divers risques financiers : risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risque de change, autres risques de prix et risque de liquidité. La valeur des placements qui composent le portefeuille de la Fondation peut fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations des taux d'intérêt, de la conjoncture et de l'actualité financière relative à certains titres de son portefeuille. Le niveau de risque est fonction des objectifs de placement de la Fondation et des types de titres dans lesquels elle investit.

La Fondation gère ces risques en suivant une stratégie de placement diversifiée, définie et exposée dans l'énoncé de sa politique de placement. Le portefeuille est diversifié en diverses catégories de placements combinant différents types de classes d'actifs tels les titres du marché monétaire, les placements en instruments à taux fixe et les titres de participation. Le pourcentage du portefeuille placé dans chaque catégorie est défini selon une certaine fourchette et les répartitions sont revues au moins une fois par trimestre pour veiller à ce qu'elles s'alignent sur les objectifs fixés, ou le portefeuille est rééquilibré en fonction de la fourchette cible.

##### a) Composition de l'actif

Au 31 mars 2009, la composition de l'actif du portefeuille de la Fondation était la suivante :

- 57 % en espèces et instruments à taux fixe
- 12 % en actions canadiennes
- 14 % en actions américaines
- 17 % en actions internationales

Dans chaque catégorie d'actifs, la Fondation détient aussi une combinaison de placements aux caractéristiques différentes en termes de risque et de rendement. Ainsi, la diversification des actions est obtenue par leur répartition dans les divers secteurs d'activités et dans des entreprises de différentes tailles (capitalisation boursière), tandis que la diversification des obligations s'opère par la variation des cotes de solvabilité et des dates d'échéance de même que par leur répartition entre les obligations d'état et les obligations de société. De plus, la Fondation emploie des gestionnaires de placements ayant chacun leur propre style de gestion basée sur la valeur, la croissance et la croissance à un prix raisonnable. La diversification se fait également au niveau de la sélection des titres individuels, soit par une analyse descendante ou par une analyse ascendante. La Fondation diversifie également ses placements au niveau géographique, répartissant ses titres dans des actions canadiennes, américaines et internationales.

##### b) Risque de crédit

Le risque de crédit est celui où la contrepartie qui détient l'instrument financier manque à l'obligation ou l'engagement qu'elle a pris vis-à-vis de la Fondation. Les placements de la Fondation en titres à rendement fixe représentent la plus forte concentration de risque de crédit. La valeur de marché des titres à rendement fixe doit tenir compte de la capacité financière de l'émetteur et représente par conséquent la plus forte exposition de la Fondation au risque de crédit.

Au 31 mars 2009, les placements de la Fondation en titres à rendement fixe étaient assortis selon les cotes de solvabilité suivantes :

Titres de créance par cote de solvabilité	Pourcentage de la valeur
AAA (coté + R1 à court terme)	34,1 %
AA	34,7%
A	24,8%
BBB	5,9%
Inférieur à BB ou autre	0,5%

Les cotes de solvabilité sont établies par un nombre d'agences de notation fiables (par ex. Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou Dominion Bond Rating Services). Lorsque plus d'une cote était fournie pour un titre, nous avons retenu la cote la plus basse.



**c) Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que l'évolution des taux d'intérêt puisse affecter les flux de trésorerie ou la juste valeur des instruments financiers. Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la Fondation investit dans des instruments financiers qui produisent des intérêts. La Fondation est exposée au risque de voir la valeur de tels instruments financiers fluctuer sous l'effet de la situation générale des taux d'intérêt sur le marché. Généralement, les instruments financiers à plus long terme présentent un risque plus élevé de taux d'intérêt, mais il existe une mesure plus complexe du risque de taux d'intérêt prenant en considération l'intérêt reçu, qui est la durée des titres. La durée est une mesure de sensibilité du prix d'un titre à revenu fixe aux fluctuations des taux d'intérêt; elle est basée sur la taille relative des flux de trésorerie attendus et la durée restant avant l'échéance. La durée se calcule en années et elle peut aller de 0 année au nombre d'années qu'il reste avant la date d'échéance du titre à taux fixe. La durée du portefeuille à taux fixe de la Fondation est calculée en fonction de la moyenne pondérée des durées de chacun gestionnaire. Celles-ci se calculent en fonction de la moyenne pondérée des durées des divers titres individuels (par ex. obligations) qui composent le portefeuille à taux fixe de chaque courtier.

Au 31 mars 2009, l'exposition de la Fondation aux titres de créance à échéance et son incidence sur l'actif net entraînait un déplacement parallèle de la courbe de rendement de 25 points de base, toutes les autres variables demeurant inchangées (« analyse de sensibilité »), ce qui se résume comme suit :

Titres à taux fixe à date d'échéance

Moins de 1 an	1 156 507 \$
De 1 an à 3 an	1 770 461
De 3 à 5 an	1 704 096
Plus de 5 an	7 297 370
	<u>11 928 434 \$</u>

Sensibilité au risque 164 910 \$

La durée de l'ensemble du portefeuille de la Fondation est de 5,53 ans. Si la courbe de rendement connaissait un déplacement parallèle de 25 points de base, la valeur de la répartition des titres à taux fixe de la Fondation changerait d'environ 1,38 % ou 164 910 \$. Dans la pratique, les résultats des opérations de négociation peuvent être différents de l'analyse de sensibilité ci-dessus et la différence pourrait s'avérer importante.

**d) Risque de change**

Le risque de change est le risque de voir la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuer en raison des changements de taux de change. Le risque de change vient des instruments financiers (trésorerie et équivalents) qui sont libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui représente la monnaie de fonctionnement de la Fondation.

Le portefeuille de la Fondation est exposé au risque de change en ce qui concerne les placements effectués dans les monnaies suivantes :

	DUS	LB (\$)	Euro (\$)	Yen (\$)	Autres (\$)
<b>% de valeur du marché du portefeuille</b>	2 890 056 \$	1 037 807 \$	1 605 123 \$	328 038 \$	940 102 \$
	13,6 %	4,9 %	7,6 %	1,5 %	4,4 %

Ces montants sont basés sur la valeur du marché des placements de la Fondation. Les autres actifs et passifs financiers qui sont libellés en devises n'exposent pas la Fondation à d'importants risques de change.



Au 31 mars 2009, si la valeur du dollar canadien venait à augmenter ou à diminuer de 1 % par rapport aux autres devises et que toutes les autres variables restent inchangées, l'actif net augmenterait ou diminuerait, selon le cas, d'environ :

	Augmentation de valeur	Diminution de valeur
Dollar US	28 901 \$	(28 901 \$)
Livre britannique	10 378 \$	(10 378 \$)
Euro	16 051 \$	(16 051 \$)
Yen japonais	3 280 \$	(3 280 \$)
Autres	9 401 \$	(9 401 \$)

Dans la pratique, les résultats des opérations de négociation peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus et la différence pourrait être importante.

**e) Autre risque de prix**

Les autres risques de prix sont les risques de voir fluctuer la juste valeur du marché ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison de l'évolution des prix du marché (autres que ceux découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Tous les placements représentent un risque de perte en capital. Les gestionnaires de portefeuille modèrent ce risque par une sélection minutieuse et une diversification des titres et autres instruments financiers, dans les limites des règles établies dans l'énoncé de la politique de placement de la Fondation et des directives qui ont été négociées et acceptées par chaque gestionnaire. Le risque maximal lié aux instruments financiers est établi en fonction de la valeur du marché des instruments financiers. Les positions générales de place de la Fondation sont suivies au quotidien par les gestionnaires de portefeuille. Les instruments financiers détenus par la Fondation sont sensibles au risque de prix du marché découlant des incertitudes quant au prix futur de ces instruments.

Le rendement actuel du portefeuille est comparé au rendement de l'indice de référence comme mesure de performance relative. Le rendement de l'indice de référence est basé sur 1) les rendements de l'indice pour chaque catégorie d'actif et, 2) la répartition cible de l'actif à long terme pour chaque catégorie d'actif du portefeuille. La répartition de l'actif à long terme ciblée par la Fondation est précisée dans son énoncé de politique de placement.

La répartition de l'actif à long terme et la répartition des catégories d'actifs sont les suivantes :

Répartition cible de l'actif	Indice selon les catégories d'actif
50 % taux fixe (y compris trésorerie)	DEX Universe Bond Index
15 % actions canadiennes	S&P TSX Indice composé
17,5 % actions américaines	S&P 500 (C\$)
17,5 % actions internationales	MSCI EAFE (C\$)

La corrélation historique entre les rendements de la stratégie de placement de la Fondation et le rendement des indices combinés est de 0,88 %. L'incidence d'une variation de 1 % de l'indice de référence sur l'actif net de la Fondation, d'après la corrélation observée entre la performance de la Fondation et la performance des indices combinés, toutes les autres variables demeurant inchangées, est estimée, au 31 mars 2009, à environ 0,88% ou 186 000 \$.

La corrélation observée par le passé n'est pas forcément représentative de la corrélation future et, selon l'incidence sur l'actif net, pourrait s'avérer bien différente.



## f) Risque de liquidité du marché

Pour la Fondation, le risque de liquidité du marché se définit comme le risque de ne pas pouvoir régler ou remplir ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. La Fondation est exposée au risque de liquidité car elle ne peut utiliser les revenus de placement provenant de son Fonds de dotation que pour remplir ses obligations et ce revenu fluctue en fonction des conditions du marché affectant son portefeuille de placement. La Fondation gère ses placements en maintenant ses politiques de gestion du capital (tel que décrit dans la note 5).

## 5. GESTION DU CAPITAL

Les coûts des immobilisations de la Fondation sont les suivants :

Surplus d'apport	24 000 000 \$
Résultats financiers et résultat étendu	35 652
Déficit	(2 895 241)
Total	21 140 411 \$

Le surplus d'apport de la Fondation est constitué du fonds de dotation de 24 000 000 \$. Tel que décrit dans la note 8, la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* stipule que le fonds de dotation doit être investi uniquement à des fins de placements et revenus, lesquels revenus peuvent être utilisés pour réaliser les objectifs de la Fondation. En termes de gestion, la Fondation se conforme à la Loi.

Les objectifs globaux d'investissement de l'actif de la Fondation sont de préserver et d'accroître la valeur du capital par une diversification adéquate dans les placements de qualité supérieure, et d'obtenir le meilleur rendement possible dans la limite d'un degré de risque tolérable.

Les résultats financiers et résultats étendu représentent les dons devant servir à des fins spécifiques identifiés par les donateurs. La Fondation a respecté les exigences de ces contributions externes.

La Fondation dispose d'un plan de gestion du capital et d'un énoncé des politiques et des directives de placement qui est révisé, le cas échéant, par le Conseil d'administration. Cet énoncé donne un aperçu de l'approche de la Fondation pour atteindre ses objectifs de croissance, de qualité du crédit et de rentabilité.

L'énoncé des politiques et des directives de placement stipule que les immobilisations de la Fondation seront investies dans des valeurs à taux fixe et des titres de participation dans une proportion pouvant être fixée de temps à autre par le Conseil d'administration, selon la recommandation du Comité des placements en consultation avec les gestionnaires des portefeuilles. La répartition des placements de la Fondation dans des titres de participation, des obligations et des titres à court terme est diversifiée selon les groupes d'activités économiques et les entreprises individuelles au sein de ces groupes. Le portefeuille n'est pas fractionné en titres individuels de taille non rentable et non gérable. Les placements de la Fondation en fiducies de revenu ou fonds communs de placement et autres instruments financiers similaires se limitent à des titres cotés dans une bourse de valeurs identifiable et relevant d'instances qui offrent une responsabilité limitée aux détenteurs d'unités. Chaque gestionnaire de portefeuille a une certaine liberté, dans les limites prescrites, pour établir la composition de l'actif du portefeuille qui lui est confié. La composition globale des actifs à long terme de la Fondation est telle que 50 % de ces actifs sont répartis dans des titres de participation (actions canadiennes et actions ordinaires étrangères) et 50 % dans des titres à taux fixe (trésorerie, placements à court terme et obligations). Dans des circonstances exceptionnelles, les gestionnaires des portefeuilles peuvent se voir accorder l'autorisation par les administrateurs, sur recommandation du Comité des placements, de modifier temporairement la limitation des directives relatives à la répartition des actifs.



**6. IMMOBILISATIONS**

	Coût	Amortissement cumulé	2009 Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	2008 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	115 714	107 102	8 612	109 067	106 019	3 048
Matériel informatique	149 978	142 578	7 400	154 479	141 667	12 812
Logiciels	23 343	23 343	-	23 343	23 104	239
Développement de bases de données	5 539	4 550	989	5 539	2 690	2 849
Œuvres d'art	16 225	-	16 225	16 225	-	16 225
	<u>310 799</u>	<u>277 573</u>	<u>33 226</u>	<u>308 653</u>	<u>273 480</u>	<u>35 173</u>

**7. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU**

Le cumul des autres éléments du résultat étendu représente les apports non dépensés grevés d'affectations d'origine externe reçus sous forme de dons et affectés à des fins d'éducation et de formation précisées par les donateurs.

**8. SURPLUS D'APPORT**

Le surplus d'apport représente la somme de 24 000 000 \$ reçue lors de la création de la Fondation, qui constitue le fonds de dotation. La somme en question comprenait 12 000 000 \$, apport qui s'inscrivait dans le cadre de l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens japonais, et un apport de 12 000 000 \$ du gouvernement du Canada.

La *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* prévoit que ce fonds de dotation ne doit servir qu'à des fins de placement et qu'il ne peut être affecté au financement des activités de la Fondation. Les revenus de placements gagnés sur ce fonds, excluant les variations de la juste valeur des placements, peuvent cependant être affectés au financement des activités de la Fondation.

La Fondation a établi deux politiques pour l'affectation du surplus d'apport. La politique de préservation du Fonds de capital a été conçue pour tenir compte de l'inflation afin de préserver le Fonds de dotation de 24 000 000 \$. La politique du Fonds de réserve est utilisée en cas d'accumulation d'un surplus de fonctionnement non affecté.

Les soldes de fonds étaient déclarés les années passées. La chute spectaculaire des marchés boursiers mondiaux a entraîné une baisse du revenu des placements de la Fondation. Par conséquent, la divulgation des soldes de fonds a été éliminée.

**9. ENGAGEMENTS**

La Fondation a conclu un contrat de location de locaux pour bureaux commençant le 1 avril 2008 et se terminant le 31 mars 2013.

Il existe également des engagements en vertu de deux contrats de recherche (environ 18 000 \$) et des baux pour du matériel de bureau (environ 184 000 \$) en 2009-2010.

Les engagements pour les quatre prochains exercices se chiffrent à :

2009-2010	202 000 \$
2010-2011	186 000 \$
2011-2012	187 000 \$
2012-2013	190 000 \$



**10. PERTE NETTE DE PLACEMENT**

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	\$	\$
Gains (pertes) réalisé(e)s sur la vente de placements	(711 357)	1 075 942
Variations non réalisées de la juste valeur des placements détenus	<u>(4 290 255)</u>	<u>(2 550 436)</u>
Variations de la juste valeur des placements	(5 001 612)	(1 474 494)
Intérêt provenant de l'encaisse et des placements à taux fixe, dividendes, distributions de fonds en gestion commune, gains (pertes) sur devises moins les coûts de transaction et honoraires des conseillers en placement	<u>952 089</u>	<u>533 717</u>
Perte nette de placement	<u>(4 049 523)</u>	<u>(940 777)</u>

**11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

La Fondation est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, il n'existe aucune opération importante entre apparentés.

**12. CHIFFRES CORRESPONDANTS**

Certains chiffres de l'exercice 2008 ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée en 2009. Cette reclassification n'affecte pas les résultats de l'exercice précédent.